



assembli^a

Maitre d'Ouvrage :	COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE 158 GRANDE RUE BP 23 63260 AIGUEPERSE
Mandataire de l'opération :	Assembli Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand Tél : 04 73 28 69 02

Transmission au contrôle de légalité le	
Marché notifié le	
Numéro du marché	M2026.12
Information CHORUS :	https://chorus-pro.gouv.fr SIRET Mandataire : assembli la Pardieu 860 200 310 00115 Code service : OP737 ESPC RANDAN

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

Objet du marché	737 - Travaux de restructuration Extension Création d'un Espace Culturel à Randan (63)
Intitulé du lot :	LOT12 - PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
Durée initiale du marché	36 mois (24 mois travaux + 12 mois GPA)

Titulaire/ Mandataire	Nom Entreprise : SARL XAVIER Adresse : 23 rue Marius Courteix 03150 Varennes sur Allier Mail : sarlxavier@orange.fr Tél : 04/70/45/20/62 SIRET : 440 827 988 00039
-----------------------	---

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

1 - Préambule : Liste des lots

Lot(s)	Désignation
01	DEMOLITIONS / CURAGES / DESAMIANTAGE
02	GROS-ŒUVRE / MICRO-PIEUX
03	RAVALEMENTS DE FACADES
04	CHARPENTE BOIS / RENFORTS BOIS
05	COUVERTURE / ZINGUERIE -
06	ETANCHEITE / ZINGUERIE -
07	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
08	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS -
09	SERRURERIE
10	MENUISERIES INTERIEURES BOIS / CLOISONS MOBILES
11	GRADINS TELESCOPIQUES
12	PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE
13	REVETEMENTS DE SOLS / FAIENCE
14	ELECTRICITE / COURANTS FAIBLES
15	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / SANITAIRE / VENTILATION
16	PHOTOVOLTAIQUE
17	ASCENSEUR
18	AMENAGEMENTS EXTERIEURS / VRD
19	ESPACES VERTS

2 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme acheteur :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE
158 GRANDE RUE BP 23
63260 AIGUEPERSE**

Représentant de l'organisme acheteur :

**Assemblia Mandataire au nom et pour le compte de la Communauté de Commune Plaine Limagne
La Pardieu 3 rue Louis Rosier 63000 Clermont-Ferrand**

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Maître d'œuvre :

**PERICHON ARCHITECTE
91 AV JB MARROU
63122 CEYRAT**

(Sous réserve de changement ultérieur par décision du maître de l'ouvrage)

(1) Date et signature originales

3 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG - Travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ;

N° 1 : CANDIDAT INDIVIDUEL OU MANDATAIRE DU GROUPEMENT D'ENTREPRISES

En cas de groupement, nature du groupement à la date du dépôt de l'offre :

- Solidaire
- Ou Conjoint avec mandataire solidaire
- Ou Conjoint

Je soussigné :

Nom	XAVIER
Prénom	JOSE
Qualité	GERANT
Agissant pour le compte de la société	SARL XAVIER
PME	Choisissez un élément.
Adresse	23 rue Marius Courteix 03150 Varennes sur Allier
Téléphone	04/70/45/20/62
Adresse courriel	sarlxavier@orange.fr
Numéro SIRET (14 chiffres)	440 827 988 00039
Code APE	4331 Z
Numéro de TVA intracommunautaire	FR 41 440 827 988

N° 2 : CO-TRAITANT NON MANDATAIRE

Je soussigné :

Nom	Cliquez ici pour taper du texte.
Prénom	Cliquez ici pour taper du texte.
Qualité	Cliquez ici pour taper du texte.
Agissant pour le compte de la société	Cliquez ici pour taper du texte.
PME	Choisissez un élément.
Adresse	Cliquez ici pour taper du texte.
Téléphone	Cliquez ici pour taper du texte.

(1) Date et signature originales

Adresse courriel	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro SIRET (14 chiffres)	Cliquez ici pour taper du texte.
Code APE	Cliquez ici pour taper du texte.
Numéro de TVA intracommunautaire	Cliquez ici pour taper du texte.

S'engage, au nom des membres du groupement ¹, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

4 - Dispositions générales

4.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :
737 - CONSULTATION Travaux pour la Création d'un Espace Culturel à Randan (63)

Les prestations définies au CCAP sont réparties en 19 lots.

4.2 - Mode de passation

La présente consultation est passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123- 5 du Code de la commande publique selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle

4.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

Type de prix forfaitaire.

Forme de prix : révisibles

5 - Prix

Marché de travaux à prix global forfaitaire -- OFFRE **DE BASE NEGOCIEE + ADDITIF :**

Prix forfaitaire en euros HT	228 776,45 €
Taux de TVA 20%	47 755,29 €
Prix forfaitaire en euros TTC	274 531,74 €

Variante exigées :

Sans objet

Prestations supplémentaires éventuelles : ADDITIF PSE 12.1 SUPPRESSION CLOISONS MOBILES ETRE ASLH 1&2

Prix forfaitaire en euros HT	2 569,02 €
Taux de TVA 20%	513,80 €
Prix forfaitaire en euros TTC	3 082,82 €

(1) Date et signature originales

les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées ci-dessous et plus détaillée en annexe du présent document:

Désignation des membres du groupement CONJOINT	Nature de la prestation HT	Montant HT de la prestation
n°1 : Mandataire		
n° 2 : Co-traitant non mandataire		
Total :		

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

10 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

11 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal		Description
45000000-7		Travaux de construction
Lot(s)	Code principal	Description
12	45321000-3	Travaux d'isolation thermique
12	45410000-4	Travaux de plâtrerie
12	45400000-1	Travaux de parachèvement de bâtiment
12	45442100-8	Travaux de peinture

(1) Date et signature originales

12 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme sous peine de résiliation du marché à mes torts exclusifs que la société pour laquelle j'interviens ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.
(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A Varennes sur Allier

Le 5/12/2025

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ¹

SARL XAVIER
PLÂTRERIE - PEINTURE - ISOLATION - REVÊTEMENT
23 rue Maru, C.P. 03171 VARENNES SUR ALLIER
Tél : 03 47 49 20 62 Mail : sarlxavier@orange.fr
SIRET 449 627 968 00039 - APE 4331Z

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

LOT 12 - PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE


Le montant **OFFRE GLOBALE** acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Prix forfaitaire en euros HT	231 345.47
Taux de TVA 20%	46 269.09
Prix forfaitaire en euros TTC	277 614.56

La présente offre est acceptée

A

Le


Signature numérique de rachid kander
DN: c=FR, o=assembla, ou=0002 860200310,
cn=rachid kander, sn=kander, givenName=rachid,
serialNumber=51b637d3df14de6d1d99ae4556b7c
6263c923d0d, 2.5.4.97=INTFR:860200310
Date: 2026.01.09 08:56:15 +01'00'

Signature de la représentante du pouvoir adjudicateur, habilitée par la délibération en date du

(1) Date et signature originales

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

(1) Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
.....
.....

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
.....
.....

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
.....
.....

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A

Le

Signature

(1) Date et signature originales

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
Dénomination sociale : SIRET :Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :				
	Totaux			

ANNEXE N° 2 – CONDITIONS D'APPLICATION DE LA CLAUSE SOCIALE D'INSERTION

Conformément à l'article L2112-2 du Nouveau Code de la Commande Publique applicable au 1er avril 2019, cette opération fait l'objet d'une action d'insertion par l'emploi au profit des publics prioritaires suivants :

- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Bénéficiaire des minimas sociaux
- Demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- Parents isolés
- Travailleurs handicapés
- Jeunes avec qualification infra V âgés de 16 à 25 ans
- Habitants des quartiers prioritaires

1. Conditions d'applications

Cette clause est une condition d'exécution obligatoire du marché.

L'acheteur public impose la réalisation d'une **clause sociale « heures d'insertion »** afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles.

Il confie aux **facilitateurs de la Cellule Emploi Grands Chantiers (CEGC) le rôle d'interlocuteurs uniques** pour le titulaire du marché dans la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion.

Dans un délai d'un mois maximum suivant la notification du marché, le titulaire prend contact avec la **Cellule Emploi Grands Chantiers (CEGC)** afin de définir les modalités opérationnelles d'exécution de la clause. Lorsque le titulaire propose de potentiels bénéficiaires, la CEGC vérifie leur **éligibilité**.

2. Modalités d'exécution de la clause sociale d'insertion

Quelle que soit l'option retenue, l'embauche doit être réalisée post-notification du marché, au cours de son exécution et en lien avec son objet.

L'exécution de cette clause prendra à minima une des formes suivantes :

- **1e option :**

Embauche directe par l'entreprise titulaire du marché, ou par ses sous-traitants d'une personne éligible (voir paragraphe 2 Conditions d'éligibilité).

Cette embauche peut se réaliser par tous les types de contrats de travail : CDD, CDI, contrats en alternance (d'apprentissage ou de professionnalisation), contrats aidés...

A noter que dans le cadre de contrat de professionnalisation et de contrat d'apprentissage, les heures de formation réalisées durant le contrat sont valorisables au titre de la clause sociale d'insertion.

Le titulaire est libre du choix du profil embauché, sous réserve de son éligibilité, mais il s'engage dans la définition des missions et son intégration au sein de l'entreprise, de sorte que le candidat bénéficie d'une véritable insertion professionnelle.

- **2e option :**

Mise à disposition du titulaire de personnel éligible par une structure qualifiée.

Il peut s'agir d'une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), d'une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT), d'une entreprise de travail temporaire (ETT), d'un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), d'une association intermédiaire (AI) ou d'un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT).

Cet organisme se chargera du recrutement, du suivi et de l'accompagnement du personnel éligible à l'insertion mis à disposition, qui sera encadré par le titulaire.

- **3e option :**

Le recours à la co-traitance et à la sous-traitance à une structure parmi celles citées ci-après.

Il peut s'agir du recours à une Entreprise d'Insertion (EI), à un Atelier Chantier d'Insertion (ACI), à une Entreprise Adaptée (EA), à un Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT), à une Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant (EITI), à un Travailleur Indépendant Handicapé (TIH).

Le titulaire peut sous-traiter en partie ou totalité la part de travail réservée à l'action d'insertion. Il s'engage à informer le facilitateur afin de recueillir au préalable sa validation quant à la répartition de la volumétrie d'insertion entre titulaire et sous-traitant (qui doit être cohérente au regard des volumes financiers et de la nature des prestations confiées au

sous-traitant). Le titulaire restant responsable de l'exécution du marché, de l'obligation d'insertion et des pénalités prévues en cas de manquement.

La forme d'insertion retenue au début du marché pourra être modifiée en cours d'exécution du marché au gré du titulaire, après validation de la Cellule Emploi Grands Chantiers.

3. Rôle des facilitateurs

Appui et conseil :

Les facilitateurs apportent un soutien méthodologique au titulaire du marché public pour l'aider à satisfaire les actions d'insertion. Ils répondent également **aux demandes de conseils ou d'appuis formulées par le titulaire** dans le cadre de la mise en œuvre de la clause sociale d'insertion.

Pour ce faire, ils peuvent :

- Accompagner les entreprises dans leurs recrutements par la diffusion d'offres d'emploi, la recherche et la présentation de candidats ;
- S'assurer, si nécessaire, de la mise en place d'un accompagnement favorisant l'accueil et l'intégration ;
- Apporter, si besoin est, des réponses en matière d'ingénierie de formation pour satisfaire aux besoins de compétences définis avec les entreprises.

L'accompagnement par les facilitateurs de clauses sociales d'insertion offre l'opportunité de :

- Faciliter et favoriser le recrutement local par les entreprises et répondre à leurs besoins de main d'œuvre qualifiée pour la bonne réalisation de l'ensemble des prestations ;
- Contribuer à une meilleure insertion des demandeurs d'emploi, et participer, ainsi, à la lutte contre le chômage et l'exclusion ;
- Qualifier les publics en fonction des besoins exprimés par les professionnels et valider leurs acquis ;
- Sécuriser les parcours d'insertion par la pérennisation des emplois.

Lien avec les facilitateurs de clauses sociales d'insertion :

- Les facilitateurs sont conviés aux réunions de démarrage pour présenter la clause sociale d'insertion aux entreprises concernées.
- Les entreprises prennent contact avec les facilitateurs dans un délai d'un mois post-notification du marché (ou un mois avant leur intervention sur le marché), ou à défaut ces derniers prennent l'initiative de contacter les titulaires, s'en suit : (re)-présentation de la clause sociale d'insertion, échanges en vue de déterminer le choix de la modalité retenue, échanges en vue d'un éventuel recrutement, échanges autour de l'éligibilité à la clause sociale d'insertion.
- Pendant l'exécution du marché, les entreprises, leurs co-traitants ou sous-traitants ou des structures qualifiées fournissent les informations nécessaires au suivi de la clause aux facilitateurs.
- Un reporting des heures effectuées pourra être fait aux entreprises à tout moment, à leur demande.
- Les facilitateurs peuvent fournir aux entreprises, à leur demande, une "Attestation de réalisation des heures d'insertion" une fois que le quota des heures dues a été atteint.

Suivi et l'évaluation du volume insertion

Le titulaire, le sous-traitant ou la structure employeuse, produisent et transmettent à la CEGC tous les renseignements permettant la vérification de l'éligibilité à la clause sociale d'insertion et ceux relatifs à l'exécution des heures d'insertion, à savoir : le Nom/Prénom, la date de naissance, l'adresse, la nationalité, le niveau de qualification, au besoin le numéro de sécurité sociale, le type de contrat, la date de début et de fin de contrat, le poste occupé ainsi que les heures réalisées mensuellement. Ces informations peuvent être retrouvées dans les documents ci-dessous, pouvant être adressés au facilitateur :

- Le CV
- Le contrat de travail (reprenant les éléments liés à l'embauche, le type de contrat, la date d'embauche et la date de fin éventuelle et les heures de travail mensuelles).
- Les fiches de paie, au besoin.

Le manquement avéré du titulaire à son action d'insertion, ou le refus caractérisé de transmission d'information, peut entraîner l'application de pénalités définies à l'article Pénalités de la présente annexe.

Les facilitateurs de la CEGC sont joignables, pendant toute la durée des marchés aux coordonnées suivantes :

Cellule Emploi Grands Chantiers

Adresse : 67 Boulevard François Mitterrand, 63000 Clermont-Ferrand

Adresse électronique de contact : plie@clermontmetropole.eu

Téléphone : 04 73 98 35 79

4. Conditions d'éligibilité des bénéficiaires de la clause sociale d'insertion

Les personnes visées par l'action d'insertion professionnelle relèvent notamment de l'une des catégories suivantes :

Personnes recrutées et accompagnées dans une structure reconnue par l'Etat :

- Personnes prises en charge dans les secteurs adapté ou protégé : salariés des entreprises adaptées (EA), des entreprises adaptées de travail temporaire (EATT) ou usagers des ESAT
- Personnes prises en charge dans les structures d'insertion par l'activité économique (IAE) mentionnée à l'article L. 5132-4 du code du travail, c'est-à-dire :
 - Mises à disposition par une association intermédiaire (AI) ou une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
 - Salariées d'une entreprise d'insertion (EI), d'un atelier chantier d'insertion (ACI)
- Personnes employées par une régie de quartier ou de territoire agréée ;
- Personnes prises en charge dans des dispositifs particuliers, notamment les Etablissements Publics d'Insertion de la Défense (EPIDE) et les Ecoles de la deuxième Chance (E2C) ;
- Personnes en parcours d'insertion au sein des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) ;
- Personnes sous-main de justice employées en régie, dans le cadre du service de l'emploi pénitentiaire de l'agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (ATIGIP) ou affectées à un emploi auprès d'un concessionnaire de l'administration pénitentiaire.

La liste des structures du handicap et de l'insertion par l'activité économique est communicable, à titre indicatif, par le facilitateur.

Personnes répondant à des critères d'éloignement du marché du travail :

- Demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 12 mois d'inscription à France Travail) sans activité ou en activité partielle (moins de 6 mois dans les 12 derniers mois) ;
- Bénéficiaires du RSA en recherche d'emploi ;
- Personnes ayant obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés au sens de l'article L. 5212-13 du code du travail orientés en milieu ordinaire et demandeurs d'emploi fixant la liste des bénéficiaires de l'obligation d'emploi ;
- Bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH), de l'allocation d'Insertion (AI), de l'allocation veuvage, ou de l'allocation d'invalidité ;
- Jeunes de moins de 26 ans en recherche d'emploi ;
- Sans qualification (infra niveau 3, soit niveau inférieur au CAP/BEP) et sortis du système scolaire depuis au moins 6 mois ;
- Diplômés, justifiant d'une période d'inactivité de 6 mois depuis leur sortie du système scolaire ou de l'enseignement supérieur ;
- Demandeurs d'emploi seniors (plus de 50 ans) inscrits à France Travail ;
- Jeunes en suivi renforcé de type Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA), Service Militaire Adapté (SMA), Service Militaire Volontaire (SMV), en parcours Contrat Engagement Jeune (CEJ) ;
- Habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville éloignés de l'emploi ;
- Personnes ayant le statut de réfugié ou bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- Personnes rencontrant des difficultés particulières sur proposition motivée de France Travail, des maisons de l'emploi, des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), des missions locales, de Cap emploi ou des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH). L'éligibilité des publics doit être établie préalablement à la mise en œuvre du dispositif et à la réalisation des heures d'insertion.

5. Durée d'éligibilité à la clause sociale heures d'insertion

A compter de sa première embauche dans une entreprise, quelle que soit la nature du contrat, la personne recrutée en application d'une clause sociale d'insertion dans un marché reste éligible au dispositif des clauses sociales heures d'insertion pour une durée de 24 mois. Ainsi, les heures d'insertion réalisées par celle-ci peuvent être valorisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion durant toute cette période.

Dans le cas d'une embauche en CDI à la suite d'un CDD ou d'une mise à disposition, les heures de travail réalisées pourront être valorisées 12 mois de plus, dans une limite d'éligibilité de 36 mois.

6. Principe de mutualisation des heures d'insertion

Afin de favoriser la construction de parcours longs, qualifiants et menant à l'emploi durable, les acheteurs publics du territoire valident un principe de mutualisation des heures d'insertion. Ainsi, le contrat de travail d'un candidat embauché par une entreprise dans le cadre d'une clause sociale « heures d'insertion », pourra être valorisé lors de son intervention sur ses autres marchés comportant une même clause, même si l'embauche n'est pas postérieure à la notification du marché.

La première embauche effectuée dans le cadre d'une mutualisation, devra se faire post-notification d'un marché comportant une clause sociale « heures d'insertion ».

La valorisation d'heures dans le cadre de la mutualisation devra être actée après validation de l'éligibilité du candidat par un facilitateur de la CEGC.

7. Contrôle de l'action d'insertion

Il sera procédé au contrôle de l'exécution des actions d'insertion pour lesquelles le prestataire s'est engagé. A cet effet, le prestataire produit, à la demande de la cellule Emploi Grands Travaux, tous les renseignements relatifs à la mise en œuvre de l'action.

En cas de manquement grave du titulaire à son engagement d'insertion ou de refus caractérisé de transmission d'information, le Maître d'ouvrage peut procéder à l'application de pénalités prévue à l'article ci-dessous « Pénalités relatives à l'insertion ».

En tout état de cause, à partir du moment où le titulaire ne peut plus assurer son engagement, il doit informer par courrier le maître d'ouvrage (CEGC). Dans ce cas, la CEGC étudiera avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour parvenir aux objectifs.

8. Pénalités relatives à la clause sociale d'insertion :

Lors des contrôles mensuels ou trimestriels de l'action d'insertion et à l'occasion de la réception des travaux, un bilan intermédiaire et/ou final des opérations d'insertion sera dressé.

- La simple constatation par le maître d'ouvrage de la mauvaise ou non-exécution des conditions du marché par l'entreprise peut entraîner une pénalité de 50€ par heure d'insertion non réalisée.
- En cas de non-transmission des renseignements cités à l'article 2 de cette présente annexe, le titulaire se voit appliquer une pénalité forfaitaire d'un montant de 50€.
- En cas d'absence injustifiée à une réunion de suivi de l'exécution de la clause sociale « heures d'insertion », le titulaire se voit appliquer, une pénalité forfaitaire d'un montant de 50€.

Cas particulier menant à la suspension ou à la suppression de la clause sociale d'insertion, sans application de pénalités.

En cas de difficultés rencontrées par le titulaire dans la mise en œuvre de son engagement, celui-ci doit les porter à la connaissance de l'acheteur public et du facilitateur de la CEGC.

Dans ce cas, l'acheteur public et le facilitateur, étudient au cas par cas avec le titulaire les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'insertion.

- En cas de difficultés économiques, établies par un faisceau d'indices, l'entreprise attributaire peut demander à l'acheteur public la suspension ou la suppression de la clause sociale d'insertion.
- En cas de difficultés économiques qui se traduisent par le recours à de l'activité partielle, à l'engagement d'une procédure de licenciement pour motif économique ou à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, l'acheteur annule la clause sociale d'insertion.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Après réception de la demande et des justificatifs, la CEGC procède à l'instruction de la demande et précise la période de suspension des stipulations de la clause sociale d'insertion.

Dès lors, le titulaire peut bénéficier de la suspension de l'application des stipulations de la clause sociale d'insertion si les fonctions impactées par la mesure en cause correspondent à celles prévues au marché. Par ailleurs, la durée de la mesure en cause doit intervenir pendant la durée d'exécution effective du marché.

Votre agent général
EI RENOU ALAIN
19 PLACE HENNEQUIN
03800 GANNAT
☎ 04 70 90 03 80
📠 04 70 90 39 10
💻 agence.renougannat@axa.fr



Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

N° ORIAS 07 012 653 (ALAIN RENOU)
Site ORIAS www.orias.fr

XAVIER JOSE
23 RUE MARIUS COURTEIX
03150
VARENNES SUR ALLIER
03150 VARENNES SUR ALLIER

Votre contrat

Construction **BATISSUR**

Vos références

Contrat
0000007507253804
Client
1313714604

Date du courrier
09 janvier 2025

ATTESTATION D'ASSURANCE

AXA France, dont le siège social est situé Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre atteste que :

XAVIER JOSE
23 RUE MARIUS COURTEIX
03150
VARENNES SUR ALLIER
03150 VARENNES SUR ALLIER
N°SIREN/SIRET : **44082798800039**

Est titulaire du contrat d'assurance n° **0000007507253804** pour la période du **01/01/2025** au **01/01/2026**.

Assurance de responsabilité décennale obligatoire

1. Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- Aux activités professionnelles ou missions suivantes : activités rappelées au paragraphe « Activités souscrites » ci-après.
- Aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- Aux travaux réalisés en France métropolitaine ou dans les départements d'outre-mer.
- Aux chantiers dont le coût total de construction HT tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de **15 000 000** euros.
Cette somme est portée à **40 000 000** euros HT en présence d'un contrat collectif de responsabilité décennale bénéficiant à l'assuré, comportant à son égard une franchise absolue au maximum de 10 millions d'euros pour les lots structure et gros œuvre et 6 millions d'euros pour les autres lots.



Vos références**Contrat**

0000007507253804

Client

1313714604

- Aux travaux, produits et procédés de construction suivants :
 - Travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P ou à des recommandations professionnelles acceptées par la C2P.
 - Procédés ou produits faisant l'objet, au jour de la passation du marché, d'une Evaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (Atec), valides et non mis en observation par la C2P.
 - Procédés ou produits faisant l'objet, au plus tard le jour de la réception (au sens de l'article 1792-6 du code civil), d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (Atex) avec avis favorable.

Les règles professionnelles acceptées par la C2P (commission prévention produits mis en œuvre par l'Agence Qualité Construction), les recommandations professionnelles acceptées par la C2P et les procédés ou produits mis en observation par la C2P sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction (www.qualiteconstruction.com).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

2. La garantie de responsabilité décennale obligatoire

- Nature de la garantie :

Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévues par les dispositions des articles L.241-1 et L.241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L.243-1-1 du même code.

La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou démontage éventuellement nécessaires.

- Montant de la garantie :

En habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

Hors habitation : le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R.243-3 du code des assurances. (*)

Lorsqu'un contrat collectif de responsabilité décennale est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.

(*) Par dérogation, le montant de la garantie hors habitation couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.

- Durée et maintien des garanties :

La garantie s'applique pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

3. Autres garanties souscrites dans les limites et conditions du contrat auquel elles se réfèrent

Les garanties ci-dessous s'entendent dans les mêmes limites que celles visées au paragraphe 1.

Vos références**Contrat**

0000007507253804

Client

1313714604

- Dommages matériels accidentels en cours de chantier, lorsqu'ils surviennent entre la date d'effet et la date de résiliation ou d'expiration du contrat et entre la date d'ouverture du chantier et celle de la réception.

Par dérogation à la seule limitation en montant de chantier visée au paragraphe 1, et pour les seuls travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire, cette garantie s'applique aux marchés de l'assuré dont le montant n'est pas supérieur à celui défini ci-après et relatif aux travaux non soumis à l'assurance obligatoire.

- Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale. Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception et est gérée selon le régime de la capitalisation.

Les garanties ci-dessous s'entendent dans la limite des activités, coût total de construction, étendue géographique, travaux, produits et procédés de technique courante visés au paragraphe 1.

Elles s'appliquent aux réclamations notifiées à l'assureur à compter du 01/01/2025 et, qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, engageant la responsabilité de l'assuré en sa qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant.

- Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas d'atteinte à la solidité. Par dérogation partielle au paragraphe 1, cette garantie couvre les interventions de l'assuré sur des chantiers de construction non soumis à l'obligation d'assurance décennale lorsque le montant définitif HT du marché de l'assuré n'est pas supérieur à **3 000 000 euros**.
- Bon fonctionnement des éléments d'équipements dissociables des ouvrages soumis à l'assurance obligatoire.
- Responsabilité pour dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire survenant après réception.
- Responsabilité pour dommages matériels subis après réception par les existants, et qui sont la conséquence directe de l'exécution des travaux neufs.
- Responsabilité pour dommages matériels aux travaux non considérés comme des ouvrages ou des éléments d'équipement.
- Responsabilité pour non-conformité à la réglementation thermique 2012.
- Responsabilité pour non-conformité à la réglementation environnementale 2020.
- Responsabilité pour dommages résultant d'une opération de réemploi.
- Responsabilité pour dommages immatériels consécutifs résultant d'un dommage garanti ci-dessus et survenant après réception.

Les garanties ci-dessous s'entendent dans la limite des activités, travaux, produits et procédés de technique courante visés au paragraphe 1.

Elles s'appliquent aux réclamations notifiées à l'assureur à compter du 01/01/2025 et, qui se rapportent à des faits dommageables survenus avant la date de résiliation ou d'expiration de la garantie, engageant la responsabilité de l'assuré en sa qualité de locateur d'ouvrage ou de sous-traitant pour:

- Responsabilité civile de l'entreprise avant ou après réception des travaux.

Vos références

Contrat

0000007507253804

Client

1313714604

Activités souscrites selon les définitions de l'annexe 970544

Activités « travaux » réalisées dans le domaine du Bâtiment

- PLÂTRERIE - STAFF - STUC - GYP SERIE

- PEINTURE DÉCORATIVE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE

Sauf * :

- Isolation thermique par l'extérieur

- REVÊTEMENTS INTÉRIEURS DE SURFACES EN MATÉRIAUX SOUPLES ET PARQUETS

Sauf * :

- Sols conducteurs et anti-rayons X
- Sols sportifs

() : pour autant que ces activités ne soient pas souscrites dans une autre rubrique*

Vos références

Contrat

0000007507253804

Client

1313714604

Montants des garanties et des franchises

Garanties	Montant de la garantie	Montant de la franchise par sinistre ⁽⁴⁾
DOMMAGES AFFECTANT LES OUVRAGES ET TRAVAUX		
Dommages en cours de chantier		
<ul style="list-style-type: none"> • Effondrement des ouvrages • Autres dommages matériels aux ouvrages • Dommages matériels aux matériaux sur chantier • Dommages matériels aux installations, matériels de chantier et ouvrages provisoires • Attentats, tempêtes, ouragans, cyclones, grêle 	1 010 023 € par sinistre pour l'ensemble des garanties	1 869 €
<ul style="list-style-type: none"> • Catastrophes naturelles 		Franchise légale ⁽²⁾
<ul style="list-style-type: none"> • Vol et tentative de vol de matériaux incorporés à l'ouvrage 	151 503 € par sinistre	3 737 €
Dommages de nature décennale		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité décennale pour travaux de construction soumis à l'assurance obligatoire 	A hauteur du coût des réparations ⁽¹⁾	1 869 €
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de sous-traitant en cas de dommages de nature décennale 	A hauteur du coût des réparations ⁽¹⁾	1 869 €
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité décennale pour travaux de construction non soumis à l'assurance obligatoire en cas atteinte à la solidité 	1 515 035 € par sinistre	1 869 €
Garanties complémentaires après réception		
<ul style="list-style-type: none"> • Garantie de bon fonctionnement • Responsabilité pour dommages matériels aux existants • Responsabilité pour dommages matériels intermédiaires affectant un ouvrage soumis à l'assurance obligatoire • Responsabilité pour dommages matériels aux travaux non considérés comme des ouvrages ou des éléments d'équipement d'ouvrage 	757 517 € par sinistre pour l'ensemble des garanties	1 869 €
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité pour non-conformités à la RT2012 • Responsabilité pour non-conformités à la RE2020 • Responsabilité pour dommages résultant d'une opération de réemploi 		3 737 €
Dommages Immatériels consécutifs pour les garanties "Après réception de l'ouvrage ou des travaux"		
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages immatériels consécutifs 	505 012 € par sinistre	1 869 €

Vos références**Contrat**

0000007507253804

Client

1313714604

RESPONSABILITE CIVILE DE L'ENTREPRISE		
Responsabilité Civile de base et ses garanties complémentaires		
• Tous dommages matériels et corporels	10 100 231 € par sinistre	1 869 €
○ Dont Dommages matériels	2 020 046 € par sinistre	
○ Dont Faute inexcusable	1 010 023 € par sinistre et 2 020 046 € par année	
• Défense recours	20 200 € par litige	
Extensions spécifiques RC		
• Frais financiers en cas de référé-provision	Mêmes montants et sous limitations que ceux applicables à la RC de l'entreprise	1 869 €
• Mise en conformité des ouvrages avec les règles de l'urbanisme et erreur d'implantation		
• Mission de pilotage / mandataire commun, hors conséquences de la solidarité		
• Négocier et vente de matériaux		
• Membre d'un groupement solidaire et/ou mandataire solidaire, pour tous dommages matériels (Garantie non souscrite)	Garantie non souscrite	
Dommages Immatériels consécutifs ou non consécutifs à la "Responsabilité civile de l'entreprise" ⁽³⁾		
• Dommages immatériels avant ou après réception	505 012 € par sinistre	1 869 €
Risques environnementaux et de pollution		
• Atteintes accidentelles à l'environnement, tous dommages confondus	1 010 023 € par année	505 €
○ Dont Préjudice écologique et responsabilité environnementale confondus	101 002 € par année	1 515 €
PROTECTION JURIDIQUE		
• Protection juridique		Voir annexe n°970774

⁽¹⁾ Sans pouvoir excéder le montant du seuil de déclenchement du Contrat collectif de responsabilité décennale (CCRD)

⁽²⁾ La franchise applicable par sinistre à la garantie de l'article 2.6 des Conditions Générales est égale au montant fixé par la loi et ses textes subséquents sur les catastrophes naturelles. Toutefois, il sera appliqué la franchise prévue au tableau précédent, si celle-ci est supérieure à ce montant.

⁽³⁾ Ces montants ne se cumulent pas avec ceux des dommages immatériels consécutifs après réception de l'ouvrage ou des travaux

Vos références

Contrat

0000007507253804

Client

1313714604

⁽⁴⁾ Le montant de franchise est doublé en cas de dommage trouvant son origine dans des matériaux ou éléments d'équipement réemployés quelle que soit la garantie concernée. Cette disposition ne s'applique pas aux garanties RT2012, RE2020 et réemploi.

Les montants de garanties et de franchises s'expriment en euros à l'indice 13100 en date du 01/07/2024.

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat n'a pas pour objet de garantir une activité de constructeur de maisons individuelles, avec ou sans fourniture de plans, telle que définie par la loi du 19 décembre 1990 et son décret d'application du 27 novembre 1991.

Fait à Nanterre, le 09/01/2025

Mathieu Godart

Directeur Général IARD



Références à rappeler :

Votre identifiant CIBTP : 6334419-001-28
DOFUNDO XAVIER
SIRET : 44082798800039

Pour nous contacter :

Votre espace dédié sur Cibtp-centre.fr
Service : Relation Entreprises
Email : entreprises-ce@cibtp-centre.fr
Téléphone : 02 47 42 84 30

DOFUNDO XAVIER
XAVIER JOSE
23 RUE MARIUS COURTEIX
BATIMENT 57
03150 VARENNES SUR ALLIER

CODE DE SECURITE

Numéro de l'attestation : 0006334419PR_001064004R2a

Vérifier l'authenticité et la validité de l'ensemble des données portées sur ce document (date de délivrance, raison sociale...) sur Cibtp-centre.fr, espace ENTREPRISE, rubrique SERVICES EN LIGNE puis AUTHENTIFICATION DES ATTESTATIONS DE MARCHES, ou avec le lien suivant: mon-espace.cibtp.fr/23/adh/authenticite-attestation-marche

Tours, le 27 Novembre 2025

CERTIFICAT ATTESTANT LE RESPECT DES OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONGES PAYES ET AU CHOMAGE-INTEMPERIES

(Article L.2141-2 du code de la commande publique, Arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique)

Identification de l'entreprise :

DOFUNDO XAVIER
23 RUE MARIUS COURTEIX
BATIMENT 57
03150 VARENNES SUR ALLIER
SIREN : 440827988 - N° Adhérent : 6334419

Je soussigné, JEAN-MARIE MICHAUD, Directeur de la caisse, dont relève l'entreprise pour les cotisations obligatoires relatives aux congés payés et au chômage-intempéries, atteste, conformément à l'article L.2141-2 du code de la commande publique, que l'entreprise est en situation régulière vis-à-vis de la caisse :

- en ce qui concerne les déclarations exigibles servant à l'assiette des cotisations de congés payés et des cotisations de chômage-intempéries,
- en ce qui concerne le paiement desdites cotisations exigibles à la date de délivrance de ce document.

Jean-Marie MICHAUD
Directeur Général



Le présent certificat ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles il a été établi



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**ATTESTATION DE REGULARITE FISCALE
TAX CLEARANCE CERTIFICATE**

Numéro de délivrance *Certificate number* : 21669186

La société désignée ci-dessous *The company named below* :

DENOMINATION DE LA SOCIETE *Name of the company* :
EURL XAVIER

ADRESSE DU PRINCIPAL ETABLISSEMENT *Address of the main establishment* :
23 RUE MARIUS COURTEIX
03150 VARENNES SUR ALLIER

N° SIREN *Tax identification number (SIREN number)* : 440827988

est en règle au regard des obligations fiscales suivantes
is in good standing with respect to the following tax obligations :

- Dépôt des déclarations de résultats et de TVA
Filing of corporate income tax and VAT returns
- Paiement de la TVA⁽¹⁾
Payment of VAT
- Paiement de l'impôt sur les sociétés⁽¹⁾
Payment of corporate income tax

Date de délivrance *Date of issue* : 27/11/2025

Service gestionnaire *The administrative service* :
SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES DE L'ALLIER
EQUIPE IFU
8 RUE DU BIEF
03307 CUSSET CEDEX

Tél. : 0470308537
SIE.ALLIER@DGFIP.FINANCES.GOUV.FR

⁽¹⁾ Y compris les pénalités y afférent éventuellement mises à sa charge *Including any penalties*

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

- Article 45 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics
- Article 48 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics

Je soussigné : **M. XAVIER JOSE, Gérant**

Agissant pour le compte de la Société : **SARL XAVIER**

Siège social : **23 RUE MARIUS COURTEIX 03150 VARENNES SUR ALLIER**

N° d'enregistrement Registre du commerce ou Répertoire des métiers : **RCS CUSSET 440 827 988**

Le candidat déclare sur l'honneur, en application des articles 45 de l'ordonnance n°2015-899 relative aux marchés publics et 48 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics :

a) Condamnation définitive:

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du **Code pénal**, à l'article 1741 du **Code général des impôts**, et à l'article L. 317-8 du **Code de la sécurité intérieure**, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du **Code pénal** ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du **Code du travail**, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du **Code du travail**;

c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés : pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du **Code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

d) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du **Code de commerce**, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même Code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

e) Redressement judiciaire: ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du **Code de commerce** ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;

f) Situation fiscale et sociale: avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du **Code du travail** ;

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2245-5 du **Code du travail** ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

NB • Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la société :

Nom et qualité du signataire : **XAVIER JOSE, Gérant**

A Varennes sur Allier, le 05/12/2025

Signature :

XAVIER
SARL
ATRIERIE - PEINTURE - ISOLATION - REVÊTEMENT
23 rue Marie Curie - 03170 VARENNES SUR ALLIER
Tél : 03 47 49 20 62 - Mail : sarlxavier@orange.fr
SIRET 440 627 988 00039 - APE 4334Z

(En cas de groupement ou de sous-traitance : cette attestation doit être fournie pour chaque membre du groupement , et pour chaque sous-traitant)

**Contact**

www.probtp.com
PRO BTP
CS 70734
69257 LYON CEDEX 09
Accueil au 04 72 42 16 42

SARL XAVIER
BATIMENT 57
23 RUE MARIUS COURTEIX
03150 VARENNES SUR ALLIER



Pour faciliter le traitement numérique du dossier,
merci de ne pas agraffer les documents.

Lyon, le 5 Décembre 2025

Siret : **44082798.8-0003.9**
(À rappeler dans tous nos échanges)

Objet : **Attestation de cotisations Retraite**

ATTESTATION


Nous soussignés, **ALPROagirc-arrco** délégataire de gestion pour la fédération Agirc-Arrco, attestons que l'entreprise :

- **Raison sociale** : SARL XAVIER
- **Adresse** : BATIMENT 57
23 RUE MARIUS COURTEIX
03150 VARENNES SUR ALLIER
- **Numéro de Siret** : 44082798.8-0003.9

a souscrit un contrat retraite à **ALPROagirc-arrco** et acquitte les contributions dues à la date normale d'exigibilité, sous réserve des régularisations annuelles à venir imposées par la réglementation Agirc-Arrco.

Fait pour valoir et servir ce que de droit.

Lyon, le 5 Décembre 2025



Nicolas GROSSELIN
Directeur régional



LISTE NOMINATIVE DE TOUS LES SALARIES SOUMIS A AUTORISATION DE TRAVAIL

Sous-traitant : SARL XAVIER

Nom et prénom du signataire : XAVIER JOSE

Qualité : Gérant

Nom – Prénom	Date d'embauche	Nationalité	Nature et n° de l'autorisation de travail
Shaqiri Habib	08/01/2019	Kosovare	Titre de séjour n° 6303028312
Da Costa Afonso	02/03/2022	Santoméen	Titre de séjour n° 0303017168

Fait à Varennes sur Allier

le 28/11/2024

(signature)



A CLERMONT-FERRAND, le 27/11/2025

URSSAF AUVERGNE
TSA 10134
69833 SAINT-PRIEST CEDEX 9

Nous contacter

Courriel: depuis votre espace urssaf.fr
Tel.: 3957

Références

N°SIREN 440827988

Page 1/2

CADRE LÉGAL

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

CODE DE SÉCURITÉ

K2M5YT5VX5RZSJU

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL XAVIER
BATIMENT 57
23 RUE MARIUS COURTEIX
03150 VARENNES SUR ALLIER

Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.

Madame, Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

La Directrice, Olivia GRANGERODET



CODE DE SÉCURITÉ

K2M5YT5VX5RZSJU

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html

SARL XAVIER
BATIMENT 57
23 RUE MARIUS COURTEIX
03150 VARENNES SUR ALLIER

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif moyen mensuel de 18 salariés,
L'effectif moyen mensuel calculé par l'Urssaf à partir des données issues de votre DSN
- pour une masse salariale de 45659 euros,
- au titre du mois de octobre 2025,
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS

NUMÉRO SIRET

BATIMENT 57
23 RUE MARIUS COURTEIX

03150 VARENNES SUR ALLIER

44082798800039

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales, de contributions d'assurance chômage, de cotisations AGS*, et d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés** à la date du 31/10/2025.

Fait à : CLERMONT-FERRAND
le : 27/11/2025

La Directrice, Olivia GRANGERODET

* Cette attestation concerne les contributions d'assurance chômage et cotisations AGS dues au titre des rémunérations versées à compter du 1er janvier 2011. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de Pôle Emploi.

** Cette attestation concerne les contributions liées à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés dues au titre des périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2020 lorsque votre entreprise y est assujettie. Pour les périodes antérieures à cette date, il convient de se rapprocher de l'Agefiph.



Envoyé en préfecture le 14/01/2026

Reçu en préfecture le 14/01/2026

Publié le

ID : 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE



CREATION D'UN ESPACE CULTUREL

63310 RANDAN
4, place des Charmes

MAITRE D'OUVRAGE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE DE LIMAGNE
158, Grande rue
63260 AIGUEPERSE**

ARCHITECTE :

PERICHON JALICON
91, av. J.B. Marrou
63122 CEYRAT
Tél : 04.73.31.93.93 Fax : 04.73.31.93.94
Mél : contact@perichon.archi

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :

CS2N Economie de la construction
78 rue St Maur
75 011 PARIS
Tél : 04.73.91.93.93
Mél : contact@cs2n.fr

BE FLUIDES :

AUVERFLUID
1, rue des Carrières
63119 CHATEAUGAY
Tél : 04.73.78.01.23
Mél : contact@auverfluid.fr

BE STRUCTURE :

ITC
9, rue Louis Rosier - Parc technologique La Pardieu
63000 Clermont-Ferrand
Tél : 04.73.26.58.58
Mél : infp@itc-be.fr

Lot n°12

PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE

DPGF

Dossier	
Date	21/02/2025
Phase	DCE
Indice	

Code	Désignation	U			
12.2.1.2.2	- Plus-value pour parement hydrofuge <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTES : (2.30)*2.90 =</i>	M2	6,67	3,13	20,88
	<u>6,67 M2</u> =		6,67 M2		
12.2.1.3	<u>Cloisons de doublages simples grande hauteur en plaques de plâtre 18 mm</u>				
12.2.1.3.1	- Cloisons de doublage simple en surface courante <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : Du REZ-DE-CHAUSSEE au NIVEAU R+1 : SALLE MULTI ACTIVITES côté fond de SCENE : (10.10)*6.00 =</i>	M2	54,74	43,78	2 396,52
	<i>Localisation : à déduire : - (0.93*2.10)*1 = - (1.86*2.10)*1 =</i>				
	<u>60,60 M2</u> -1,95 M2 -3,91 M2 =		54,74 M2		
12.2.1.4	<u>Cloisons de doublages simples en plaques de plâtre type BA18</u>				
12.2.1.4.1	- Cloisons de doublages simple en surface courante <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTES : (0.80+0.20)*1.20 =</i>	M2	8,08	28,97	234,08
	<i>Localisation : LOGES : (2.75)*2.50 =</i>				
	<u>1,20 M2</u> 6,88 M2 =		8,08 M2		
12.2.1.4.2	- Plus-value pour parement hydrofuge <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : WC MIXTES : (0.80+0.20)*1.20 =</i>	M2	1,20	3,13	3,76
	<u>1,20 M2</u> =		1,20 M2		
12.2.1.5	<u>Complexe de doublage thermo-acoustique en polystyrène élastifiée 80 + 13 mm</u>				
12.2.1.5.1	- Cloisons de doublages en surface courante <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : NIVEAU R+1 : LOCAL TECHNIQUE CTA : (10.40)*3.00 =</i>	M2	31,20	33,64	1 049,57
	<u>31,20 M2</u> =		31,20 M2		
12.2.1.6	Pose des cadres d'huisseries <i>Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes se trouvant dans les cloisons décrites ci-après : 2+2+1+2+2+1+3+1+1 =</i>	U	15	16,15	242,25
	<u>15 U</u> =		15 U		
12.2.1.7	<u>Cloisons Coupe Feu 2 heures en plaques de plâtre de 98 / 48 mm épaisseur</u>				
12.2.1.7.1	- Cloisons en surface courante <i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre RANGEMENT 1 & WC MIXTES / DEGAGEMENT : (4.40)*2.90 =</i>	M2	23,62	61,01	1 441,06
	<i>Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*1 =</i>				
	<i>Localisation : Entre RANGEMENT 1 & RANGEMENT 2 : (4.40)*2.90 =</i>				
	<u>12,76 M2</u> -1,90 M2 12,76 M2 =		23,62 M2		
12.2.1.7.2	- Plus-value pour parement hydrofuge	M2	5,80	3,13	18,15

Code	Désignation	U			
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre RANGEMENT 1 & WC MIXTES : (2.00)*2.90 =		5,80	M2	
			=		5,80 M2
12.2.1.8	Cloisons en plaques de plâtre de 98 / 48 mm épaisseur (45 ou 38 dB)				
12.2.1.8.1	- Cloisons en surface courante	M2	24,76	42,83	1 060,47
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre LOGES & WC MIXTES / DEGAGEMENT : (4.40)*2.90 =		12,76	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79	M2	
	Localisation : Entre WC MIXTES & DEGAGEMENT :				
	(2.20)*2.90 =		6,38	M2	
	Localisation : PLACARD RANGEMENT 2 :				
	(2.80)*2.90 =		8,12	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.70*2.04)*1 =		-1,43	M2	
	- (1.40*2.04)*1 =		-2,86	M2	
	Localisation : PLACARDS / LT LOGES :				
	(2.75+0.60)*2.90 =		9,72	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
	- (1.1*2.04)*1 =		-2,24	M2	
			=		24,76 M2
12.2.1.8.2	- Plus-value pour isolant acoustique de 45 mm épaisseur	M2	15,35	2,85	43,75
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre LOGES & WC MIXTES / DEGAGEMENT : (4.40)*2.90 =		12,76	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79	M2	
	Localisation : Entre WC MIXTES & DEGAGEMENT :				
	(2.20)*2.90 =		6,38	M2	
			=		15,35 M2
12.2.1.8.3	- Plus-value pour parement hydrofuge	M2	10,28	3,13	32,18
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre LOGES & WC MIXTES : (2.00)*2.90 =		5,80	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
	Localisation : Entre WC MIXTES & DEGAGEMENT :				
	(2.20)*2.90 =		6,38	M2	
			=		10,28 M2
12.2.1.9	Cloisons en plaques de plâtre pour Gains Techniques				
12.2.1.9.1	- Cloisons en surface courante	M2	10,00	38,11	381,10
	Localisation : PREVISION :				
			10,00	M2	
			=		10,00 M2
12.2.1.10	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	10,00	38,11	381,10
	Localisation : PREVISION :				
			10,00	M2	
			=		10,00 M2
12.2.1.11	Raccords de finition	FF	1	332,50	332,50
	Localisation : Pour les raccords nécessaires à une bonne finition des travaux de plâtrerie :				

Code	Désignation	U			
				1 FF	
12.2.2	FAUX-PLAFONDS				
12.2.2.1	Membrane d'étanchéité à l'air sous fermettes	M2	16,97	8,83	149,85
	<i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>REGIE : partiellement.</i>				
	3.45*1.95 =		6,73		
	<i>Localisation : SAS :</i>				
	2.60*1.95 =		5,07		
	<i>Localisation : PALIER R+1 : partiellement.</i>				
	2.20*2.35 =		5,17		
	=			16,97	
12.2.2.2	Isolation thermique "soufflée" en ouate de cellulose de 495 mm d'épaisseur	M2	16,97	23,75	403,04
	<i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>REGIE : partiellement.</i>				
	3.45*1.95 =		6,73		
	<i>Localisation : SAS :</i>				
	2.60*1.95 =		5,07		
	<i>Localisation : PALIER R+1 : partiellement.</i>				
	2.20*2.35 =		5,17		
	=			16,97	
12.2.2.3	Faux-plafonds en dalles minérales acoustiques 1200x600 mm - Alpha W 0.30	M2	79,10	65,55	5 185,01
	<i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>GALERIE :</i>				
	13.55*2.00 =		27,10		
	<i>Localisation : NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>SALLE MULTI-ACTIVITES / SCENE : partiellement.</i>				
	10.40*5.00 =		52,00		
	=			79,10	
12.2.2.4	Faux-plafonds en dalles minérales acoustiques 1200x600 mm - Alpha W 0.90	M2	111,28	65,55	7 294,40
	<i>Localisation : NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>SALLE MULTI-ACTIVITES / SCENE : partiellement.</i>				
	10.40*2.00 =		20,80		
	10.40*7.40 =		76,96		
	<i>Localisation : DEGAGEMENT DE SECURITE :</i>				
	10.40*1.30 =		13,52		
	=			111,28	
12.2.2.5	Faux-plafonds en dalles minérales acoustique 600x600 mm	M2	60,38	54,42	3 285,88
	<i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>LOGES :</i>				
	4.40*2.75 =		12,10		
	<i>Localisation : DEGAGEMENT LOGES :</i>				
	2.15*2.35 =		5,05		
	<i>Localisation : RANGEMENT 1 :</i>				
	4.40*2.10 =		9,24		
	<i>Localisation : RANGEMENT 2 :</i>				
	4.40*2.80 =		12,32		
	<i>Localisation : RANGEMENT BAS :</i>				
	2.00*1.80 =		3,60		
	<i>Localisation : NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>REGIE :</i>				
	7.40*1.80 =		13,32		
	<i>Localisation : SAS :</i>				
	2.50*1.90 =		4,75		

Code	Désignation	U			
				60,38 M2	
12.2.2.6	Faux-plafonds en dalles minérales acoustiques "hygiène" 600x600 mm	M2	4,30	44,74	192,38
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	WC MIXTES : 2.00*2.15 =		4,30 M2		
				4,30 M2	
12.2.2.7	Faux-plafonds absorbants en plaques de plâtre perforées	M2	9,02	57,59	519,46
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	DEGAGEMENT : partiellement. 2.00*2.20 =		4,40 M2		
	Localisation : NIVEAU R+1 : PALIER R+1 : partiellement. 2.15*2.15 =		4,62 M2		
				9,02 M2	
12.2.2.8	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	10,00	38,11	381,10
	Localisation : PREVISION :				
			10,00 M2		
				10,00 M2	
12.2.2.9	Joues en plaques de plâtre simple	M2	20,56	32,30	664,09
	Localisation : MULTI-ACTIVITE : (10.10*1.00)*2 =		20,20 M2		
	Localisation : RANGEMENT BAS : 1.80*0.20 =		0,36 M2		
				20,56 M2	
12.2.3	PEINTURE				
12.2.3.1	Préparation des surfaces neuves en béton				
12.2.3.1.1	- Préparation sur parois neuves	M2	88,88	8,55	759,92
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE :				
	GALERIE : (13.55+2.00)*2.50 =		38,88 M2		
	Localisation : à déduire : - (1.86*2.35)*1 =		-4,37 M2		
	Localisation : DEGAGEMENT : (2.15)*2.50 =		5,38 M2		
	Localisation : à déduire : - (0.93*2.10)*1 =		-1,95 M2		
	Localisation : RANGEMENT 1 : (2.10)*2.50 =		5,25 M2		
	Localisation : RANGEMENT 2 : (2.80)*2.50 =		7,00 M2		
	Localisation : à déduire : - (1.86)*2.10 =		-3,91 M2		
	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : (10.10)*2.30 =		23,23 M2		
	Localisation : BILLETTERIE partiellement : (2.00)*2.30 =		4,60 M2		
	Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	Localisation : NIVEAU R+1 : SAS : (2.50*2+1.95)*2.50 =		17,38 M2		
	Localisation : à déduire : - (1.46*2.04)*2 =		-5,96 M2		

Code	Désignation	U			
12.2.3.1.2	Localisation : PALIER partiellement : (2.10)*2.50 =		5,25 M2		
			=	88,88 M2	
	- Préparation sur plafonds neufs			M2	19,74
					8,55
					168,78
12.2.3.2	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : ZONE RETRACTATION : 10.10*1.40 =		14,14 M2		
	Localisation : BILLETERIE : partiellement. 2.00*2.80 =		5,60 M2		
			=	19,74 M2	
	Peinture de propreté sur parois neuves "non ratisées"			M2	118,17
					10,45
					1 234,88
12.2.3.3	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : RANGEMENT BAS : (7.40+1.80)*2.30 =		21,16 M2		
	Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	Localisation : ZONE DE RETRACTATION DES GRADINS : (10.10)*2.50 =		25,25 M2		
	Localisation : NIVEAU R+1 : LOCAL CTA : (10.40+4.50*2)*3.00 =		58,20 M2		
	Localisation : à déduire : - (0.70*2.00)*3 =		-4,20 M2		
	Localisation : REGIE : (7.40+1.80)*2.50 =		23,00 M2		
	Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*1 = - (1.60*0.90)*1 =		-1,90 M2 -1,44 M2		
			=	118,17 M2	
	Peinture de propreté sur plafonds neufs "non ratisés"			M2	24,37
					8,55
					208,36
12.2.3.4	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : RANGEMENT BAS : partiellement. 5.40*1.80 =		9,72 M2		
	Localisation : ZONE DE RETRACTATION DES GRADINS. 10.10*1.45 =		14,65 M2		
			=	24,37 M2	
	Peinture acrylique mate sur plafonds			M2	36,99
					12,35
					456,83
12.2.3.5	Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES : REZ-DE-CHAUSSEE : DEGAGEMENT : partiellement. (2.00*2.20)*1.20 =		5,28 M2		
	Localisation : BILLETERIE : partiellement. 2.00*2.80 =		5,60 M2		
	Localisation : MULTI-ACTIVITE : (10.10*1.00)*2 =		20,20 M2		
	Localisation : RANGEMENT BAS : 1.80*0.20 =		0,36 M2		
	Localisation : NIVEAU R+1 : PALIER R+1 : partiellement. (2.15*2.15)*1.20 =		5,55 M2		
			=	36,99 M2	
	Peinture acrylique satinée sur parois			M2	275,93
					12,35
					3 407,74

Code	Désignation	U	
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (3.15*2.35)*4 =		-29,61 M2
	- (1.86*2.35)*2 =		-8,74 M2
	- (1.86*2.04)*1 =		-3,79 M2
	<i>Localisation : LOGES :</i>		
	(3.80*2+2.85*2+1.12*2+0.65*2+1.50*2+0.55*2)*2.50 =		52,35 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (0.93*2.35)*1 =		-2,19 M2
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79 M2
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79 M2
	- (1.10*2.04)*2 =		-4,49 M2
	<i>Localisation : DEGAGEMENT :</i>		
	(2.15*2+2.35*2)*2.50 =		22,50 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (0.93*2.10)*1 =		-1,95 M2
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT 1 :</i>		
	(4.45*2+2.10*2)*2.50 =		32,75 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT 2 :</i>		
	(3.70*2+2.80*2+2.80*2+0.65*2)*2.50 =		49,75 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.86*2.10)*2 =		-7,81 M2
	- (0.70*2.04)*2 =		-2,86 M2
	- (1.40*2.04)*2 =		-5,71 M2
	<i>Localisation : SALLE MULTI-ACTIVITES :</i>		
	(10.10)*5.00 =		50,50 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.86*2.10)*1 =		-3,91 M2
	- (0.93*2.10)*1 =		-1,95 M2
	<i>Localisation : BILLETTERIE partiellement :</i>		
	(2.00+2.85)*2.30 =		11,16 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2
	<i>Localisation : DEGAGEMENT partiellement :</i>		
	(2.00+2.20)*2.30 =		9,66 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.86*2.35)*1 =		-4,37 M2
	- (1.10*2.35)*1 =		-2,59 M2
	<i>Localisation : RANGEMENT BAS :</i>		
	(7.40+1.80)*2.30 =		21,16 M2
	<i>Localisation : NIVEAU R+1 :</i>		
	<i>SAS :</i>		
	(2.50*2+1.95*2)*2.50 =		22,25 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.46*2.04)*2 =		-5,96 M2
	<i>Localisation : PALIER partiellement :</i>		
	(2.15*2+2.15)*2.50 =		16,13 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (0.70*2.20)*2 =		-3,08 M2
	<i>Localisation : REGIE :</i>		
	(7.40+1.80)*2.50 =		23,00 M2
	<i>Localisation : GT :</i>		

Code	Désignation	U			
			10,00 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	<i>FAIENCE :</i>				
	- (18.85) =		-18,85 M2		
			=		
				275,93 M2	
12.2.3.6	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs	M2	46,53	13,30	618,85
	<i>Localisation : HUISSERIES PORTES :</i>				
	(0.93+2.04*2)*0.30*6 =		9,02 M2		
	(0.93+2.10*2)*0.30*1 =		1,54 M2		
	(0.93+0.53+2.04*2)*0.30*2 =		3,32 M2		
	(0.93+0.93+2.04*2)*0.30*2 =		3,56 M2		
	(0.70+2.04*2)*0.30*1 =		1,43 M2		
	(0.70+0.70+2.04*2)*0.30*1 =		1,64 M2		
	(0.55+0.55+2.04*2)*0.30*1 =		1,55 M2		
	(0.93+0.93+2.35*2)*0.30*1 =		1,97 M2		
	<i>Localisation : PLINTHES :</i>				
	61.68*0.15 =		9,25 M2		
	<i>Localisation : CHÂSSIS :</i>				
	(1.60*2+0.90*2)*2*1.10*1 =		11,00 M2		
	<i>Localisation : CHANTS :</i>				
	10.00*0.10 =		1,00 M2		
	<i>Localisation : POTELETS :</i>				
	5.00*0.25 =		1,25 M2		
			=		
				46,53 M2	
12.2.3.7	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs prépeints	M2	83,12	12,35	1 026,53
	<i>Localisation : PORTES :</i>				
	(0.93*2.04)*2*1.10*6 =		25,04 M2		
	(0.93*2.10)*2*1.10*1 =		4,30 M2		
	((0.93+0.53)*2.04)*2*1.10*2 =		13,10 M2		
	((0.93+0.93)*2.04)*2*1.10*2 =		16,70 M2		
	(0.70*2.04)*2*1.10*1 =		3,14 M2		
	((0.70+0.70)*2.04)*2*1.10*1 =		6,28 M2		
	((0.55+0.55)*2.04)*2*1.10*1 =		4,94 M2		
	((0.93+0.93)*2.35)*2*1.10*1 =		9,62 M2		
			=		
				83,12 M2	
12.2.3.8	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages métalliques neufs	M2	2,00	13,30	26,60
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
			2,00 M2		
			=		
				2,00 M2	
12.2.3.9	Peinture polyuréthane-alkyde sur canalisations apparentes	M2	1,00	13,30	13,30
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
	1.00*1 =		1,00 M2		
			=		
				1,00 M2	
12.2.3.10	Peinture polyuréthane-alkyde sur évacuations apparentes	M2	1,00	13,30	13,30
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
	1.00*1 =		1,00 M2		
			=		
				1,00 M2	
12.2.3.11	Retouches de finition peinture	FF	1	332,50	332,50
				1 FF	
12.2.3.12	Nettoyage avant OPR	FF	1	285,00	285,00
	<i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage complet (un nettoyage à chaque phase) avant le passage pour les OPR (Opération Préalable à la Réception) du bâtiment :</i>				
				1 FF	
12.2.3.13	Nettoyage final de mise en service	FF	1	475,00	475,00

Code	Désignation	U		
	Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage final par une entreprise spécialisée de nettoyage pour la mise en service du bâtiment :			
			1 FF	
12.2.1	MEDIATHEQUE			
12.2.1.2	PLATRERIE			
	Cloisons de doublages isolantes (roche) en plaques de plâtre 120+18 mm			
12.2.1.2.1	- Cloisons de doublages en surface courante	M2	101,61	43,78 4 448,49
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : RESERVE DE PROXIMITE : (12.00+3.50+11.75+1.40)*3.00 =		85,95 M2	
	Localisation : à déduire : - (1.46*2.10)*1 =		-3,07 M2	
	Localisation : DEGAGEMENT : partiellement. (1.60)*3.50 =		5,60 M2	
	Localisation : à déduire : - (1.92*2.35)*1 =		-4,51 M2	
	Localisation : HALL : (5.30)*3.50 =		18,55 M2	
	Localisation : à déduire : - (1.10*2.35)*1 = - (3.15*2.35)*1 =		-2,59 M2 -7,40 M2	
	Localisation : DEGAGEMENT SCENE compris placard : (3.15)*3.50 =		11,03 M2	
	Localisation : à déduire : - (0.93*2.10)*1 =		-1,95 M2	
			=	
			101,61 M2	
12.2.1.6	Pose des cadres d'huisseries	U	7	16,15 113,05
	Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes se trouvant dans les cloisons décrites ci-après : 1+1+4+1 =		7 U	
			=	
			7 U	
12.2.1.8	Cloisons en plaques de plâtre de 98 / 48 mm épaisseur (45 ou 38 dB)			
12.2.1.8.1	- Cloisons en surface courante	M2	16,62	42,83 711,83
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : PLACARDS TGBT / PL : (2.05+0.60)*3.50 =		9,28 M2	
	Localisation : à déduire : - (1.20*2.04)*2 =		-4,90 M2	
	Localisation : CAGE D'ESCALIER : (3.55+1.55)*2.40 =		12,24 M2	
			=	
			16,62 M2	
12.2.1.9	Cloisons en plaques de plâtre pour Gains Techniques			
12.2.1.9.1	- Cloisons en surface courante	M2	10,00	38,11 381,10
	Localisation : PREVISION :		10,00 M2	
			=	
			10,00 M2	
12.2.1.10	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	10,00	38,11 381,10
	Localisation : PREVISION :		10,00 M2	
			=	
			10,00 M2	
12.2.1.11	Raccords de finition	FF	1	332,50 332,50
	Localisation : Pour les raccords nécessaires à une bonne finition des travaux de plâtrerie :		1 FF	

Code	Désignation	U			
12.2.2	FAUX-PLAFONDS				
12.2.2.5	Faux-plafonds en dalles minérales acoustique 600x600 mm	M2	12,57	54,42	684,06
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	DEGAGEMENT :				
	2.00*1.30 =		2,60	M2	
	3.05*2.45 =		7,47	M2	
	1.50*0.60 =		0,90	M2	
	1.50*0.60 =		0,90	M2	
	0.70*1.00 =		0,70	M2	
			=		
			12,57	M2	
12.2.2.7	Faux-plafonds absorbants en plaques de plâtre perforées	M2	20,90	57,59	1 203,63
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	HALL :				
	5.30*3.30 =		17,49	M2	
	Localisation : DEGAGEMENT : partiellement.				
	1.55*2.20 =		3,41	M2	
			=		
			20,90	M2	
12.2.2.8	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	10,00	38,11	381,10
	Localisation : PREVISION :				
			10,00	M2	
			=		
			10,00	M2	
12.2.3	PEINTURE				
12.2.3.1	Préparation des surfaces neuves en béton				
12.2.3.1.1	- Préparation sur parois neuves	M2	40,68	8,55	347,81
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	HALL : partiellement.				
	(5.40)*2.80 =		15,12	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (1.46*2.04)*1 =		-2,98	M2	
	- (1.40*2.00)*1 =		-2,80	M2	
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
	Localisation : DEGAGEMENT :				
	(3.00+1.85+2.00+1.30+2.60+0.20+0.20+1.40)*2.80 =		35,14	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
			=		
			40,68	M2	
12.2.3.1.2	- Préparation sur plafonds neufs	M2	4,34	8,55	37,11
	Localisation : BILLETIERIE : partiellement.				
	1.55*2.80 =		4,34	M2	
			=		
			4,34	M2	
12.2.3.4	Peinture acrylique mate sur plafonds	M2	29,42	12,35	363,34
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	HALL :				
	(5.30*3.30)*1.20 =		20,99	M2	
	Localisation : DEGAGEMENT : partiellement.				
	(1.55*2.20)*1.20 =		4,09	M2	
	Localisation : BILLETIERIE : partiellement.				
	1.55*2.80 =		4,34	M2	
			=		
			29,42	M2	
12.2.3.5	Peinture acrylique satinée sur parois	M2	86,44	12,35	1 067,53
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	HALL :				
	(5.40+1.10+5.40)*2.80 =		33,32	M2	

Code	Désignation	U		
	<i>Localisation : à déduire :</i> - (1.46*2.04)*1 = -2,98 M2 - (1.40*2.00)*1 = -2,80 M2 - (0.93*2.04)*1 = -1,90 M2 - (3.36*2.35)*1 = -7,90 M2 - (1.10*2.35)*1 = -2,59 M2 <i>Localisation : DEGAGEMENT : partiellement</i> (1.60)*2.80 = 4,48 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> - (1.92*2.35)*1 = -4,51 M2 <i>Localisation : BILLETTERIE : partiellement :</i> (1.50+1.70)*2.30 = 7,36 M2 <i>Localisation : DEGAGEMENT :</i> 69,44 M2 (5.00*2+2.50*2+0.70*2+1.50*2+0.60*2+1.50*2+0.60*2) <i>Localisation : à déduire :</i> - (0.93*2.04)*3 = -5,69 M2 - (1.20*2.04)*4 = -9,79 M2 <i>Localisation : GT :</i> 10,00 M2 = 86,44 M2			
12.2.3.6	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs	M2	23,94	13,30
	<i>Localisation : HUISSERIES PORTES :</i> (0.93+2.04*2)*0.30*2 = 3,01 M2 (0.93+2.10*2)*0.30*1 = 1,54 M2 (0.93+0.53+2.10*2)*0.30*1 = 1,70 M2 (0.93+0.53+2.04*2)*0.30*1 = 1,66 M2 (0.60+0.60+2.04*2)*0.30*2 = 3,17 M2 <i>Localisation : PLINTHES :</i> 43.35*0.15 = 6,50 M2 <i>Localisation : COUVRE JD :</i> 22.10*0.15 = 3,32 M2 <i>Localisation : CHANTS :</i> 10.00*0.10 = 1,00 M2 <i>Localisation : POTELETS :</i> 5.00*0.25 = 1,25 M2 <i>Localisation : TRAPPES :</i> (0.60*0.60)*1.10*2 = 0,79 M2 = 23,94 M2			
12.2.3.7	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs prépeints	M2	36,72	12,35
	<i>Localisation : PORTES :</i> (0.93*2.04)*2*1.10*2 = 8,35 M2 (0.93*2.10)*2*1.10*1 = 4,30 M2 ((0.93+0.53)*2.10)*2*1.10*1 = 6,75 M2 ((0.93+0.53)*2.04)*2*1.10*1 = 6,55 M2 ((0.60+0.60)*2.04)*2*1.10*2 = 10,77 M2 = 36,72 M2			
12.2.3.8	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages métalliques neufs	M2	2,00	13,30
	<i>Localisation : PREVISION :</i> 2,00 M2 = 2,00 M2			
12.2.3.9	Peinture polyuréthane-alkyde sur canalisations apparentes	M2	1,00	13,30
	<i>Localisation : PREVISION :</i> 1,00 M2			

Code	Désignation	U			
			=	1,00 M2	
12.2.3.10	Peinture polyuréthane-alkyde sur évacuations apparentes	M2	1,00	13,30	13,30
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
			1,00 M2		
			=	1,00 M2	
12.2.3.11	Retouches de finition peinture	FF	1	332,50	332,50
				1 FF	
12.2.3.12	Nettoyage avant OPR	FF	1	285,00	285,00
	<i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage complet (un nettoyage à chaque phase) avant le passage pour les OPR (Opération Préalable à la Réception) du bâtiment :</i>				
				1 FF	
12.2.3.13	Nettoyage final de mise en service	FF	1	475,00	475,00
	<i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage final par une entreprise spécialisée de nettoyage pour la mise en service du bâtiment :</i>				
				1 FF	
12.2.1	ALSH				
12.2.1	PLATRERIE				
12.2.1.1	<u>Cloisons de doublages isolantes (roche) GRANDE HAUTEUR en plaques de plâtre 120+18 mm</u>				
12.2.1.1.1	- Cloisons de doublages en surface courante	M2	54,69	43,78	2 394,33
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>Du REZ-DE-CHAUSSEE au NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>CAGE D'ESCALIER :</i>				
	$(3.25+3.60)*7.00 =$			47,95 M2	
	$(1.70)*4.50 =$			7,65 M2	
	$(1.20)*((3.35+4.50)/2) =$			4,71 M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.60*2.20)*2 =$			-2,64 M2	
	$-(1.46*2.04)*1 =$			-2,98 M2	
				=	
				54,69 M2	
12.2.1.2	<u>Cloisons de doublages isolantes (roche) en plaques de plâtre 120+18 mm</u>				
12.2.1.2.1	- Cloisons de doublages en surface courante	M2	44,28	43,78	1 938,58
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>LOCAL MENAGE :</i>				
	$(3.15)*2.70 =$			8,51 M2	
	<i>Localisation : PALIER R+1 : partiellement :</i>				
	$(3.25)*3.40 =$			11,05 M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.70*2.20)*2 =$			-3,08 M2	
	<i>Localisation : COMBLE :</i>				
	$R// (8.80*2+5.10*2)*1.00 =$			27,80 M2	
				=	
				44,28 M2	
12.2.1.6	Pose des cadres d'huisseries	U	5	16,15	80,75
	<i>Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes se trouvant dans les cloisons décrites ci-après :</i>				
				5 U	
				=	
				5 U	
12.2.1.8	<u>Cloisons en plaques de plâtre de 98 / 48 mm épaisseur (45 ou 38 dB)</u>				
12.2.1.8.1	- Cloisons en surface courante	M2	18,84	42,83	806,92
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>Entre RANGEMENT & PALIER / ESCALIER R+1 :</i>				
	$(1.60*2+1.55)*3.40 =$			16,15 M2	
	<i>Localisation : PLACARD TD ALSH :</i>				
	$(1.10+0.60)*2.70 =$			4,59 M2	

Code	Désignation	U			
	Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2	=	18,84 M2
12.2.1.9	Cloisons en plaques de plâtre pour Gains Techniques				
12.2.1.9.1	- Cloisons en surface courante	M2	10,00	38,11	381,10
	Localisation : PREVISION :		10,00 M2	=	10,00 M2
12.2.1.10	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	10,00	38,11	381,10
	Localisation : PREVISION :		10,00 M2	=	10,00 M2
12.2.1.11	Raccords de finition	FF	1	237,50	237,50
	Localisation : Pour les raccords nécessaires à une bonne finition des travaux de plâtrerie :		1 FF		
12.2.2	FAUX-PLAFONDS				
12.2.2.1	Membrane d'étanchéité à l'air sous fermettes	M2	26,03	8,83	229,84
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : PALIER R+1 : partiellement. 3.10*1.80 =		5,58 M2		
	Localisation : RANGEMENT : 1.60*1.50 =		2,40 M2		
	Localisation : CAGE D'ESCALIER : 5.00*3.10 = 1.70*1.50 =		15,50 M2 2,55 M2	=	26,03 M2
12.2.2.2	Isolation thermique "soufflée" en ouate de cellulose de 495 mm d'épaisseur	M2	26,03	23,75	618,21
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : PALIER R+1 : partiellement. 3.10*1.80 =		5,58 M2		
	Localisation : RANGEMENT : 1.60*1.50 =		2,40 M2		
	Localisation : CAGE D'ESCALIER : 5.00*3.10 = 1.70*1.50 =		15,50 M2 2,55 M2	=	26,03 M2
12.2.2.5	Faux-plafonds en dalles minérales acoustique 600x600 mm	M2	25,67	54,42	1 396,96
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : RANGEMENT : 1.60*1.50 =		2,40 M2		
	Localisation : MENAGE : 2.00*1.30 = 3.00*3.15 =		2,60 M2 9,45 M2		
	Localisation : DEGAGEMENT : 3.30*3.40 =		11,22 M2	=	25,67 M2
12.2.2.7	Faux-plafonds absorbants en plaques de plâtre perforées	M2	23,63	57,59	1 360,85
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : PALIER R+1 : partiellement. 3.10*1.80 =		5,58 M2		
	Localisation : CAGE D'ESCALIER : 5.00*3.10 = 1.70*1.50 =		15,50 M2 2,55 M2		

Code	Désignation	U			
			=	23,63 M2	
12.2.2.8	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	10,00	38,11	381,10
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
			10,00 M2		
			=	10,00 M2	
12.2.3	PEINTURE				
12.2.3.1	Préparation des surfaces neuves en béton				
12.2.3.1.1	- Préparation sur parois neuves	M2	68,85	8,55	588,67
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>CAGE D'ESCALIER : partiellement.</i>				
	$(1.60+1.55)*2.80 =$		8,82 M2		
	$(3.50)*6.10 =$		21,35 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(1.46*2.04)*1 =$		-2,98 M2		
	<i>Localisation : MENAGE : partiellement.</i>				
	$(3.05+1.85+2.00+1.30+5.05)*2.50 =$		33,13 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93*2.04)*1 =$		-1,90 M2		
	<i>Localisation : DEGAGEMENT : partiellement.</i>				
	$(3.40+3.30)*2.50 =$		16,75 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93*2.04)*2 =$		-3,79 M2		
	$-(1.40*2.00)*1 =$		-2,80 M2		
	$-(1.46*2.04)*1 =$		-2,98 M2		
	<i>Localisation : PALIER R+1 : partiellement.</i>				
	$(1.75)*2.50 =$		4,38 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(1.46*2.04)*1 =$		-2,98 M2		
	<i>Localisation : RANGEMENT : partiellement.</i>				
	$(1.50)*2.50 =$		3,75 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93*2.04)*1 =$		-1,90 M2		
			=	68,85 M2	
12.2.3.4	Peinture acrylique mate sur plafonds	M2	30,60	12,35	377,91
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>PALIER R+1 : partiellement.</i>				
	$(3.10*1.80)*1.20 =$		6,70 M2		
	<i>Localisation : DEGAGEMENT :</i>				
	$(3.30*3.40)*0.20 =$		2,24 M2		
	<i>Localisation : CAGE D'ESCALIER :</i>				
	$(5.00*3.10)*1.20 =$		18,60 M2		
	$(1.70*1.50)*1.20 =$		3,06 M2		
			=	30,60 M2	
12.2.3.5	Peinture acrylique satinée sur parois	M2	168,70	12,35	2 083,45
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>CAGE D'ESCALIER :</i>				
	$(1.60+1.55*2)*2.80 =$		13,16 M2		
	$(3.50*2+3.10)*6.10 =$		61,61 M2		
	$(1.70)*3.60 =$		6,12 M2		
	$(1.70+1.20)*((3.60+2.50)/2) =$		8,85 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(1.46*2.04)*2 =$		-5,96 M2		
	$-(0.60*2.20)*2 =$		-2,64 M2		
	<i>Localisation : MENAGE :</i>				

Code	Désignation	U			
	$(5.10*2+3.15*2+1.10*2+0.60*2)*2.50 =$		49,75	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93*2.04)*2 =$		-3,79	M2	
	<i>Localisation : DEGAGEMENT :</i>				
	$(3.35*2+3.30*2)*2.50 =$		33,25	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93*2.04)*2 =$		-3,79	M2	
	$-(1.40*2.00)*1 =$		-2,80	M2	
	$-(1.46*2.04)*2 =$		-5,96	M2	
	$-(3.35*2.50)*1 =$		-8,38	M2	
	<i>Localisation : PALIER R+1 : partiellement.</i>				
	$(1.60+1.80+3.10)*2.50 =$		16,25	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(1.46*2.04)*1 =$		-2,98	M2	
	$-(0.70*2.20)*2 =$		-3,08	M2	
	<i>Localisation : RANGEMENT :</i>				
	$(1.50*2+1.50*2)*2.50 =$		15,00	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	$-(0.93*2.04)*1 =$		-1,90	M2	
	<i>Localisation : GT :</i>				
			10,00	M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	FAIENCE :				
	$-(4.01) =$		-4,01	M2	
			=		
					168,70 M2
12.2.3.6	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs			M2	17,04
	<i>Localisation : HUISSERIES PORTES :</i>				
	$(0.93+2.04*2)*0.30*3 =$		4,51	M2	
	$(0.93+0.53+2.04*2)*0.30*2 =$		3,32	M2	
	<i>Localisation : PLINTHES :</i>				
	$(21.24+16.80)*0.15 =$		5,71	M2	
	<i>Localisation : COUVRE JD :</i>				
	$8.30*0.15 =$		1,25	M2	
	<i>Localisation : CHANTS :</i>				
	$10.00*0.10 =$		1,00	M2	
	<i>Localisation : POTELETS :</i>				
	$5.00*0.25 =$		1,25	M2	
			=		
					17,04 M2
12.2.3.7	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs prépeints			M2	25,62
	<i>Localisation : PORTES :</i>				
	$(0.93*2.04)*2*1.10*3 =$		12,52	M2	
	$((0.93+0.53)*2.04)*2*1.10*2 =$		13,10	M2	
			=		
					25,62 M2
12.2.3.8	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages métalliques neufs			M2	2,00
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
			2,00	M2	
			=		
					2,00 M2
12.2.3.9	Peinture polyuréthane-alkyde sur canalisations apparentes			M2	2,00
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
	$1.00*2 =$		2,00	M2	
			=		
					2,00 M2
12.2.3.10	Peinture polyuréthane-alkyde sur évacuations apparentes			M2	2,00
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
	$1.00*2 =$		2,00	M2	
			=		
					2,00 M2

Code	Désignation	U			
				2,00 M2	
12.2.3.11	Retouches de finition peinture	FF	1	142,50	142,50
				1 FF	
12.2.3.12	Nettoyage avant OPR	FF	1	142,50	142,50
	<i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage complet (un nettoyage à chaque phase) avant le passage pour les OPR (Opération Préalable à la Réception) du bâtiment :</i>				
				1 FF	
12.2.3.13	Nettoyage final de mise en service	FF	1	190,00	190,00
	<i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage final par une entreprise spécialisée de nettoyage pour la mise en service du bâtiment :</i>				
				1 FF	
EXTENSIONS					
	Total H.T. :				75 603,40 €
	Total T.V.A. (20%) :				15 120,68 €
	Total T.T.C. :				90 724,08 €
12.3	EXISTANT				
	MEDIATHEQUE				
12.3.1	PLATRERIE				
12.3.1.1	<u>Cloisons de doublages isolantes (bois) en plaques de plâtre 145+18 mm</u>				
12.3.1.1.1	- Cloisons de doublages en surface courante	M2	35,21	51,19	1 802,40
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>ESPACE JEUNESSE :</i>				
	(5.10)*3.30 =			16,83 M2	
	<i>Localisation : ESPACE ADULTES :</i>				
	(6.50)*3.30 =			21,45 M2	
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(1.46*2.10)*1 =			-3,07 M2	
				=	
				35,21 M2	
12.3.1.2	<u>Habillages isolantes (liège) des tableaux d'ouvertures en plaques de plâtre de 15+18 mm</u>				
12.3.1.2.1	- Habillage en surface courante	M2	53,37	41,73	2 227,13
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>BUREAU ET DIRECTION</i>				
	(0.93+1.50*2)*0.55*3 =			6,48 M2	
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>				
	(0.93+1.50*2)*0.55 =			2,16 M2	
	(1.12+1.95*2)*0.55*2 =			5,52 M2	
	<i>Localisation : ESPACE ADULTE :</i>				
	(1.05+2.10*2)*0.75 =			3,94 M2	
	(1.12+1.98*2)*0.70*6 =			21,34 M2	
	(1.07+2.75*2)*0.70*2 =			9,20 M2	
	(1.35+2.70*2)*0.70 =			4,73 M2	
				=	
				53,37 M2	
12.3.1.2.2	- Baguette de finition en petit bois lasuré	ML	106,82	8,07	862,04
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>BUREAU ET DIRECTION</i>				
	(0.93+2.80*2)*3 =			19,59 ML	
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>				
	(0.93+2.80*2)*1 =			6,53 ML	
	(1.12+2.80*2)*2 =			13,44 ML	

Code	Désignation	U		
	Localisation : ESPACE ADULTE : (1.05+2.80*2)*1 = 6,65 ML (1.12+2.80*2)*6 = 40,32 ML (1.07+2.80*2)*2 = 13,34 ML (1.35+2.80*2)*1 = 6,95 ML = 106,82 ML			
12.3.1.3	<u>Cloisons de doublages simples en plaques de plâtre type BA18</u>			
12.3.1.3.1	- Cloisons de doublages en surface courante	M2	128,70	28,98
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : LUDOTHEQUE : (11.40)*3.30 = 37,62 M2 Localisation : à déduire : - (1.46*2.04)*1 = -2,98 M2 - (0.93*2.04)*1 = -1,90 M2 Localisation : CIRCULATION : (1.40+1.30+0.60)*3.30 = 10,89 M2 Localisation : RESERVE : (1.60*2+2.20*2)*3.30 = 25,08 M2 Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*2 = -3,79 M2 Localisation : LT CTA : (1.00*2)*3.30 = 6,60 M2 Localisation : WC MIXTE 1 : (2.70+0.80)*3.30 = 11,55 M2 (0.80+0.20)*1.20 = 1,20 M2 Localisation : WC MIXTE 2 : (2.70+0.70)*3.30 = 11,22 M2 (0.80+0.20)*1.20 = 1,20 M2 Localisation : ESPACE JEUNESSE : (5.10)*3.30 = 16,83 M2 Localisation : ESPACE ADULTES : (4.60)*3.30 = 15,18 M2 = 128,70 M2			3 729,73
12.3.1.4	Pose des cadres d'huisseries	U	17	16,15
	Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes se trouvant dans les cloisons décrites ci-après : 10+6 = 16 U Localisation : Pour l'ensemble des trappes se trouvant dans les cloisons décrites ci-après : 1 U = 17 U			274,55
12.3.1.6	<u>Cloisons acoustiques en plaques de plâtre de 98 / 48 mm épaisseur (Rw+C = 45 ou 38 dB)</u>			
12.3.1.6.1	- Cloisons en surface courante	M2	150,84	42,83
	Localisation : MEDIATHEQUE : REZ-DE-CHAUSSEE : Entre LT CTA 1 & WC MIXTE 1 : (2.20)*3.30 = 7,26 M2 Localisation : Entre LT CTA 2 & WC MIXTE 2 : (2.35)*3.30 = 7,76 M2 Localisation : Entre WC MIXTE 1 & 2 : (2.70)*3.30 = 8,91 M2 Localisation : Entre WC MIXTE 1 & CIRCULATION : (1.60)*3.30 = 5,28 M2 Localisation : à déduire : - (0.93*2.04)*1 = -1,90 M2			6 460,48

Code	Désignation	U	
	<i>Localisation : Entre WC MIXTE 2 & CIRCULATION :</i>		
	(1.50)*3.30 =		4,95 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2
	<i>Localisation : Entre CIRCULATION & ACCUEIL :</i>		
	(2.30)*3.30 =		7,59 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.86*2.35)*1 =		-4,37 M2
	<i>Localisation : Entre CIRCULATION & ALCOVES NUMERIQUES :</i>		
	(1.30)*3.30 =		4,29 M2
	<i>Localisation : Entre BUREAU DIRECTION & TD MEDIATHEQUE :</i>		
	(1.90)*3.30 =		6,27 M2
	<i>Localisation : Entre BUREAU DIRECTION & CFA + SSI :</i>		
	(1.90)*3.30 =		6,27 M2
	<i>Localisation : Entre BUREAU DIRECTION & ESPACE JEUNESSE :</i>		
	(3.80)*3.30 =		12,54 M2
	<i>Localisation : Entre BUREAU DIRECTION & ALCOVES NUMERIQUES :</i>		
	(6.95)*3.30 =		22,94 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (0.50*1.25)*6 =		-3,75 M2
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2
	<i>Localisation : Entre ESPACE JEUNESSE & ESPACE ADULTES :</i>		
	(7.80)*3.30 =		25,74 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (2.20*3.00) =		-6,60 M2
	<i>Localisation : Entre ESPACE JEUNESSE & ALCOVES NUMERIQUES :</i>		
	(1.30)*3.30 =		4,29 M2
	<i>Localisation : Entre TD MEDIATHEQUE & CFA + SSI :</i>		
	(0.60)*3.30 =		1,98 M2
	<i>Localisation : Entre TD MEDIATHEQUE & CIRCULATION :</i>		
	(2.30)*3.30 =		7,59 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.26*2.04)*1 =		-2,57 M2
	<i>Localisation : Entre CFA + SSI & CIRCULATION :</i>		
	(1.90)*3.30 =		6,27 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.26*2.04)*1 =		-2,57 M2
	<i>Localisation : Entre CFA + SSI & ALCOVES NUMERIQUES :</i>		
	(0.70)*3.30 =		2,31 M2
	<i>Localisation : Entre RESERVE 1 & LT CTA 1 :</i>		
	(2.30)*3.30 =		7,59 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.80*2.04)*1 =		-3,67 M2
	<i>Localisation : Entre RESERVE 2 & LT CTA 2 :</i>		
	(2.20)*3.30 =		7,26 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.80*2.04)*1 =		-3,67 M2
	<i>Localisation : Entre RESERVE 1 & RESERVE 2 :</i>		
	(1.55)*3.30 =		5,12 M2
	<i>Localisation : Entre LT CTA 1 & CTA 2 :</i>		
	(0.90)*3.30 =		2,97 M2
	<i>Localisation : PLACARDS BUREAU DIRECTION :</i>		
	(3.80+0.60)*3.30 =		14,52 M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>		
	- (1.46*2.04)*2 =		-5,96 M2

Code	Désignation	U			
	R//		10,00 M2		
			=		
				150,84 M2	
12.3.1.6.2	- Plus-value pour isolant acoustique de 45 mm épaisseur			M2	80,24
					2,85
					228,68
	Localisation : MEDIATHEQUE :				
	REZ-DE-CHAUSSEE :				
	Entre LT CTA 1 & WC MIXTE 1 :				
	(2.20)*3.30 =		7,26 M2		
	Localisation : Entre LT CTA 2 & WC MIXTE 2 :				
	(2.35)*3.30 =		7,76 M2		
	Localisation : Entre WC MIXTE 1 & 2 :				
	(2.70)*3.30 =		8,91 M2		
	Localisation : Entre WC MIXTE 1 & CIRCULATION :				
	(1.60)*3.30 =		5,28 M2		
	Localisation : à déduire :				
	-(0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	Localisation : Entre WC MIXTE 2 & CIRCULATION :				
	(1.50)*3.30 =		4,95 M2		
	Localisation : à déduire :				
	-(0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	Localisation : Entre CIRCULATION & ACCUEIL :				
	(2.30)*3.30 =		7,59 M2		
	Localisation : à déduire :				
	-(1.86*2.35)*1 =		-4,37 M2		
	Localisation : Entre CIRCULATION & ALCOVES NUMERIQUES :				
	(1.30)*3.30 =		4,29 M2		
	Localisation : Entre BUREAU DIRECTION & TD MEDIATHEQUE :				
	(1.90)*3.30 =		6,27 M2		
	Localisation : Entre BUREAU DIRECTION & CFA + SSI :				
	(1.90)*3.30 =		6,27 M2		
	Localisation : Entre BUREAU DIRECTION & ESPACE JEUNESSE :				
	(3.80)*3.30 =		12,54 M2		
	Localisation : Entre BUREAU DIRECTION & ALCOVES NUMERIQUES :				
	(6.95)*3.30 =		22,94 M2		
	Localisation : à déduire :				
	-(0.50*1.25)*6 =		-3,75 M2		
	-(0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
			=		
				80,24 M2	
12.3.1.7	Cloisons en plaques de plâtre pour Gains Techniques				
12.3.1.7.1	- Cloisons en surface courante			M2	10,00
					38,11
	Localisation : PREVISION :				381,10
			10,00 M2		
			=		
12.3.1.8	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure			M2	10,00
					38,11
	Localisation : PREVISION :				381,10
			10,00 M2		
			=		
				10,00 M2	
12.3.1.9	Raccords de finition			FF	1
					332,50
	Localisation : Pour l'ensemble des raccords nécessaires à une bonne finition des travaux de plâtrerie, à réaliser suivant plans architecte :				332,50
				1 FF	
12.3.2	FAUX-PLAFONDS				
12.3.2.2	Membrane d'étanchéité à l'air sous charpente bois			M2	12,60
					8,83
	Localisation : MEDIATHEQUE :				111,26
	CHAPELLE :				
	3.50*3.00 =		10,50 M2		
				* 1.20	
				=12,60 M2	

Code	Désignation	U			
12.3.2.4	Isolation monocouche en laine de verre de 300 mm d'épaisseur dans cavité sur coûte de la chapelle	M2	12,60	28,50	359,10
	<i>Localisation : Pour l'ensemble de l'isolation thermique dans cavité sur voûte de la chapelle, à réaliser suivant plans architecte :</i>				
	3.50*3.00 =		10,50 M2		
			* 1.20	=12,60 M2	
12.3.2.6	Faux-plafonds en plaques de plâtre Coupe Feu 1 heure	M2	11,25	50,37	566,66
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>RESERVE 1 :</i>				
	2.30*1.60 =		3,68 M2		
	<i>Localisation : LT CTA 1 :</i>				
	2.30*0.90 =		2,07 M2		
	<i>Localisation : RESERVE 2 :</i>				
	2.20*1.60 =		3,52 M2		
	<i>Localisation : LT CTA 2 :</i>				
	2.20*0.90 =		1,98 M2		
			=	11,25 M2	
12.3.2.8	Faux-plafonds en dalles minérales acoustique 600x600 mm	M2	33,70	54,42	1 833,95
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>RESERVE 1 :</i>				
	2.20*1.55 =		3,41 M2		
	<i>Localisation : RESERVE 2 :</i>				
	2.20*1.55 =		3,41 M2		
	1.15*0.55 =		0,63 M2		
	<i>Localisation : BUREAU DIRECTION :</i>				
	7.00*3.75 =		26,25 M2		
			=	33,70 M2	
12.3.2.9	Faux-plafonds en dalles minérales acoustiques "hygiène" 600x600 mm	M2	10,93	44,74	489,01
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>WC MIXTE 1 :</i>				
	1.50*0.60 =		0,90 M2		
	1.90*2.15 =		4,09 M2		
	1.40*0.20 =		0,28 M2		
	<i>Localisation : WC MIXTE 2 :</i>				
	1.50*0.65 =		0,98 M2		
	1.90*2.30 =		4,37 M2		
	1.55*0.20 =		0,31 M2		
			=	10,93 M2	
12.3.2.10	Faux-plafonds absorbants en plaques de plâtre perforées	M2	12,54	57,59	722,18
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>CIRCULATION :</i>				
	5.70*2.20 =		12,54 M2		
			=	12,54 M2	
12.3.2.11	Modules acoustiques flottants suspendues				
12.3.2.11.1	- Modules acoustiques de 1200 x 300 mm de section	U	73	133,00	9 709,00
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>				
			15 U		
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
			58 U		
			=	73 U	
12.3.2.11.2	- Modules acoustiques de 2400 x 300 mm de section	U	73	190,00	13 870,00
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>				
			15 U		

Code	Désignation	U			
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
		58 U			
		=			
			73 U		
12.3.2.12	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	86,18	38,11	3 284,32
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	15.60*1.60 =	24,96 M2			
	7.70*1.30 =	10,01 M2			
	13.30*1.80 =	23,94 M2			
	JOUE 28.80*0.80 =	23,04 M2			
	JOUE 1.50*0.80 =	1,20 M2			
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>				
	5.05*0.40 =	2,02 M2			
	JOUE 5.05*0.20 =	1,01 M2			
		=			
			86,18 M2		
12.3.3	PEINTURE				
12.3.3.2	Préparation d'ouvrages existants avec peinture au plomb	M2	172,62	11,40	1 967,87
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>ANIMATION / SCENE :</i>				
	(8.20*2+5.50*2)*6.30 =	172,62 M2			
		=			
			172,62 M2		
12.3.3.3	Peinture acrylique mate sur plafonds	M2	101,23	12,35	1 250,19
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>CIRCULATION :</i>				
	(5.70*2.20)*1.20 =	15,05 M2			
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	15.60*1.60 =	24,96 M2			
	7.70*1.30 =	10,01 M2			
	13.30*1.80 =	23,94 M2			
	JOUE 28.80*0.80 =	23,04 M2			
	JOUE 1.50*0.80 =	1,20 M2			
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>				
	5.05*0.40 =	2,02 M2			
	JOUE 5.05*0.20 =	1,01 M2			
		=			
			101,23 M2		
12.3.3.4	Peinture acrylique satinée sur parois	M2	332,22	12,35	4 102,92
	<i>Localisation : MEDIATHEQUE :</i>				
	<i>REZ-DE-CHAUSSEE :</i>				
	<i>CIRCULATION :</i>				
	(5.70*2+2.20)*2.50 =	34,00 M2			
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(0.93*2.04)*3 =	-5,69 M2			
	-(1.86*2.35)*1 =	-4,37 M2			
	<i>Localisation : TD MEDIAT. :</i>				
	(1.80*2+0.60*2)*2.50 =	12,00 M2			
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(1.26*2.04)*1 =	-2,57 M2			
	<i>Localisation : CFA + SSI :</i>				
	(1.80*2+0.60*2)*2.50 =	12,00 M2			
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(1.26*2.04)*1 =	-2,57 M2			
	<i>Localisation : BUREAU et DIRECTION :</i>				
	(6.30+3.80*2+1.90*2+0.60+1.80*2+0.60*2)*2.80 =	64,68 M2			
	(0.93+1.50*2)*0.55*3 =	6,48 M2			
	<i>Localisation : à déduire :</i>				

Code	Désignation	U		
	- (0.50*1.25)*6 =		-3,75	M2
	- (0.93*2.10)*1 =		-1,95	M2
	- (1.26*2.04)*4 =		-10,28	M2
	<i>Localisation : ALCOVE NUMERIQUE :</i>			
	(1.30*2+7.65)*2.50 =		25,63	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.50*1.25)*6 =		-3,75	M2
	- (0.93*2.10)*1 =		-1,95	M2
	<i>Localisation : ESPACE JEUNESSE :</i>			
	(7.70+5.10*2)*3.36 =		60,14	M2
	(0.93+1.50*2)*0.55 =		2,16	M2
	(0.93+1.95*2)*0.55*2 =		5,31	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (3.00*2.20)*1 =		-6,60	M2
	<i>Localisation : ESPACE ADULTES :</i>			
	(9.10)*2.50 =		22,75	M2
	(4.60+1.40+1.10)*3.36 =		23,86	M2
	(0.93+2.20*2)*0.75 =		4,00	M2
	(1.12+1.98*2)*0.70*3 =		10,67	M2
	(1.07+2.75*2)*0.70*1 =		4,60	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (3.00*2.20)*1 =		-6,60	M2
	<i>Localisation : ACCUEIL :</i>			
	(2.30)*2.50 =		5,75	M2
	(1.35+2.70*2)*0.70 =		4,73	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (1.86*2.35)*1 =		-4,37	M2
	<i>Localisation : LUDOTHEQUE :</i>			
	(11.00)*2.50 =		27,50	M2
	(1.12+1.98*2)*0.70*3 =		10,67	M2
	(1.07+2.75*2)*0.70*1 =		4,60	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2
	- (1.46*2.04)*1 =		-2,98	M2
	<i>Localisation : RESERVE 1 :</i>			
	(1.55*2+2.20*2)*2.50 =		18,75	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2
	- (1.80*2.04)*1 =		-3,67	M2
	<i>Localisation : LT CTA 1 :</i>			
	(2.20*2+0.90*2)*2.50 =		15,50	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (1.80*2.04)*1 =		-3,67	M2
	<i>Localisation : RESERVE 2 :</i>			
	(1.55*2+2.20*2)*2.50 =		18,75	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2
	- (1.80*2.04)*1 =		-3,67	M2
	<i>Localisation : LT CTA 2 :</i>			
	(2.20*2+0.90*2)*2.50 =		15,50	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (1.80*2.04)*1 =		-3,67	M2
			=	
			332,22	M2
12.3.3.5	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs	M2	77,53	13,30
	<i>Localisation : HUISSERIES DE PORTES :</i>			1 031,15

Code	Désignation	U			
	$(0.93+2.04*2)*0.30*5 =$ 7,52 M2 $(0.93+2.10*2)*0.30*1 =$ 1,54 M2 $(0.93+0.93+2.04*2)*3 =$ 17,82 M2 Localisation : PLINTHES : $(162.41+0.32)*0.15 =$ 24,41 M2 Localisation : TRAPPES : $(0.40*0.40)*2*1.10*1 =$ 0,35 M2 $(0.60*0.60)*2*1.10*3 =$ 2,38 M2 Localisation : CHASSIS : $(0.50*1.25)*2*1.10*6 =$ 8,25 M2 Localisation : TABLETTES : $(15.60)*0.53 =$ 8,27 M2 $(2.65)*0.43 =$ 1,14 M2 Localisation : CHANTS : $10.00*0.10 =$ 1,00 M2 Localisation : POTELETS : $5.00*0.25 =$ 1,25 M2 Localisation : HABILLAGE RADIATEURS : $(1.40+0.20*2)*1.00*2 =$ 3,60 M2 = 77,53 M2				
12.3.3.6	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs prépeints	M2	50,21	12,35	620,09
	Localisation : PORTES : $(0.93*2.04)*2*1.10*5 =$ 20,87 M2 $(0.93*2.10)*2*1.10*1 =$ 4,30 M2 $((0.93+0.93)*2.04)*2*1.10*3 =$ 25,04 M2 = 50,21 M2				
12.3.3.7	Résine alkyde incolore "lasure" sur ouvrages bois neufs	M2	331,66	18,05	5 986,46
	Localisation : CHARPENTES : SOLIVES : $(5.10*0.12)*16 =$ 9,79 M2 $(5.10*0.32)*2*16 =$ 52,22 M2 $(3.80*0.12)*14 =$ 6,38 M2 $(3.80*0.32)*2*14 =$ 34,05 M2 $(4.50*0.12)*57 =$ 30,78 M2 $(4.50*0.32)*2*57 =$ 164,16 M2 Localisation : POTEAUX : $(0.24*4)*3.36*7 =$ 22,58 M2 $(0.18*2)*3.36*3 =$ 3,63 M2 $(0.24*2+0.32*2)*3.36*1 =$ 3,76 M2 Localisation : POUTRES : $(7.70)*0.56 =$ 4,31 M2 = 331,66 M2				
12.3.3.8	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages métalliques neufs	M2	2,64	13,30	35,11
	Localisation : HUISSERIES TRAPPES : $(0.40*4)*0.30*1 =$ 0,48 M2 $(0.60*4)*0.30*3 =$ 2,16 M2 = 2,64 M2				
12.3.3.9	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages métalliques existants	M2	5,28	13,30	70,22
	Localisation : VITRAUX : $(1.20*2.00)*2*1.10*1 =$ 5,28 M2 = 5,28 M2				
12.3.3.10	Peinture polyuréthane-alkyde sur canalisations apparentes	M2	4,00	13,30	53,20
	Localisation : PREVISION :				

Code	Désignation	U			
	1.00*4 =		4,00 M2		
				4,00 M2	
12.3.3.11	Peinture polyuréthane-alkyde sur évacuations apparentes	M2	4,00	13,30	53,20
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
	1.00*4 =		4,00 M2		
				4,00 M2	
12.3.3.12	Retouches de finition peinture	FF	1	475,00	475,00
				1 FF	
12.3.3.13	Nettoyage avant OPR	FF	1	950,00	950,00
	<i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage complet (un nettoyage à chaque phase) avant le passage pour les OPR (Opération Préalable à la Réception) du bâtiment :</i>				
				1 FF	
12.3.3.14	Nettoyage final de mise en service	FF	1	1 425,00	1 425,00
	<i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage final par une entreprise spécialisée de nettoyage pour la mise en service du bâtiment :</i>				
				1 FF	
12.3.1	ALSH				
12.3.1.1	PLATRERIE				
	<u>Cloisons de doublages isolantes (bois) en plaques de plâtre 145+18 mm</u>				
12.3.1.1.1	- Cloisons de doublages en surface courante	M2	216,63	51,19	11 089,29
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>ALSH 1 :</i>				
	(10.00)*3.10 =		31,00 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.02*1.47)*4 =		-6,00 M2		
	<i>Localisation : ALSH 3 :</i>				
	(5.85+11.60+6.00)*3.10 =		72,70 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.12*1.95)*2 =		-4,37 M2		
	- (1.86*2.22)*1 =		-4,13 M2		
	- (1.12*1.98)*2 =		-4,44 M2		
	<i>Localisation : ALSH 2 :</i>				
	(10.05)*3.10 =		31,16 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.12*1.98)*3 =		-6,65 M2		
	<i>Localisation : CIRCULATION ALSH compris retour sur LT / RGT & WC MIXTE PMR :</i>				
	(2.40)*3.10 =		7,44 M2		
	(8.10)*3.10 =		25,11 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.12*1.98)*1 =		-2,22 M2		
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	<i>Localisation : DORTOIR :</i>				
	(4.80)*3.10 =		14,88 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.12*1.98)*2 =		-4,44 M2		
	<i>Localisation : BUREAU ANIMATEURS :</i>				
	(3.20)*3.10 =		9,92 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.12*1.98)*1 =		-2,22 M2		
	<i>Localisation : DETENTE / INFIRMERIE :</i>				
	(3.30+6.30)*3.10 =		29,76 M2		
	(3.40)*3.10 =		10,54 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	- (1.12*1.98)*1 =		-2,22 M2		

Code	Désignation	U			
	Localisation : WC - 6 ans : (2.10)*3.10 =		6,51	M2	
	Localisation : LT / RGT : (2.00)*3.10 =		6,20	M2	
	R//		10,00	M2	
			=		216,63 M2
12.3.1.1.2	- Plus-value pour parement hydrofuge		6,51	M2	3,13
	Localisation : WC - 6 ans : (2.10)*3.10 =		6,51	M2	
			=		6,51 M2
12.3.1.2	<u>Habillages isolantes (liège) des tableaux d'ouvertures en plaques de plâtre de 15+18 mm</u>				
12.3.1.2.1	- Habillage en surface courante		39,08	M2	41,73
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : ALSH 1 : (1.02+1.47*2)*0.50*4 =		7,92	M2	
	Localisation : ALSH 3 : (1.12+1.95*2)*0.50*2 =		5,02	M2	
	(1.86+1.98*2)*0.50*2 =		5,82	M2	
	Localisation : ALSH 2 : (1.12+1.98*2)*0.50*3 =		7,62	M2	
	Localisation : CIRCULATION ALSH : (1.12+1.98*2)*0.50*1 =		2,54	M2	
	Localisation : DORTOIR : (1.12+1.98*2)*0.50*2 =		5,08	M2	
	Localisation : BUREAU ANIMATEURS : (1.12+1.98*2)*0.50*1 =		2,54	M2	
	Localisation : DETENTE / INFIRMERIE : (1.12+1.98*2)*0.50*1 =		2,54	M2	
			=		39,08 M2
12.3.1.3	<u>Cloisons de doublages simples en plaques de plâtre type BA18</u>				
12.3.1.3.1	- Cloisons de doublages en surface courante		159,57	M2	28,98
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : CIRCULATION : (1.20+1.50)*3.10 =		8,37	M2	
	Localisation : WC 6 ANS et + : (2.90+0.50+0.50)*33.10 =		129,09	M2	
	(0.75)*1.20 =		0,90	M2	
	(0.75)*1.20 =		0,90	M2	
	Localisation : WC - 6 ANS : (1.50)*3.10 =		4,65	M2	
	Localisation : WC MIXTE PMR : (0.60+0.55+1.90)*3.10 =		9,46	M2	
	(0.80+0.20)*1.20 =		1,20	M2	
	Localisation : LT / RGT : (2.60)*3.10 =		8,06	M2	
	Localisation : à déduire : - (1.50*2.04)*1 =		-3,06	M2	
			=		159,57 M2
12.3.1.3.2	- Plus-value pour parement hydrofuge		4,65	M2	3,13
	Localisation : ALSH : NIVEAU R+1 : WC - 6 ANS :				

Code	Désignation	U			
	(1.50)*3.10 =		4,65 M2		
			=	4,65 M2	
12.3.1.4	Pose des cadres d'huisseries	U	16	16,15	258,40
	<i>Localisation : Pour l'ensemble des blocs portes se trouvant dans les cloisons décrites ci-après :</i>				
			11 U		
	<i>Localisation : Pour l'ensemble des trappes se trouvant dans les cloisons décrites ci-après :</i>				
			5 U		
			=	16 U	
12.3.1.5	<u>Cloisons acoustiques en plaques de plâtre de 120 / 70 mm épaisseur (Rw+C = 53 dB)</u>				
12.3.1.5.1	- Cloisons en surface courante	M2	82,86	43,78	3 627,61
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>Entre DETENTE INFIRMERIE & BUREAU ANIMATEURS :</i>				
	(5.10)*3.60 =		18,36 M2		
	<i>Localisation : Entre DETENTE INFIRMERIE & CIRCULATION DORTOIR :</i>				
	(1.50)*3.60 =		5,40 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	<i>Localisation : Entre BUREAU ANIMATEURS & CIRCULATION DORTOIR :</i>				
	(3.10)*3.60 =		11,16 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	<i>Localisation : Entre BUREAU ANIMATEURS & DORTOIR :</i>				
	(5.00)*3.60 =		18,00 M2		
	<i>Localisation : Entre DORTOIR & CIRCULATION DORTOIR :</i>				
	(4.90)*3.60 =		17,64 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	<i>Localisation : Entre DORTOIR & CIRCULATION ALSH :</i>				
	(5.00)*3.60 =		18,00 M2		
			=	82,86 M2	
12.3.1.6	<u>Cloisons acoustiques en plaques de plâtre de 98 / 48 mm épaisseur (Rw+C = 45 ou 38 dB)</u>				
12.3.1.6.1	- Cloisons en surface courante	M2	123,72	42,83	5 298,93
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>Entre WC +/- 6 ANS & CIRCULATION :</i>				
	(1.90)*3.60 =		6,84 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	<i>Localisation : Entre WC MIXTE & CIRCULATION :</i>				
	(1.20)*3.60 =		4,32 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(0.93*2.04)*1 =		-1,90 M2		
	<i>Localisation : Entre WC MIXTE PMR & WC+ 6 ANS :</i>				
	(3.50)*3.60 =		12,60 M2		
	<i>Localisation : Entre WC - 6 ANS & WC + 6 ans :</i>				
	(2.50)*3.60 =		9,00 M2		
	<i>Localisation : à déduire :</i>				
	-(0.83*2.04)*1 =		-1,69 M2		
	<i>Localisation : Entre WC - 6 ANS & LT / RGT :</i>				
	(1.90)*3.60 =		6,84 M2		
	<i>Localisation : Entre MIXTE PMR & LT / RGT :</i>				
	(2.00)*3.60 =		7,20 M2		
	<i>Localisation : Entre DEGAGEMENT & CIRCULATION ALSH :</i>				

Code	Désignation	U		
	(2.30)*3.60 =		8,28	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (1.46*2.04)*1 =		-2,98	M2
	Localisation : WC +/- 6 ANS :			
	(3.40+0.75)*3.60 =		14,94	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (0.83*2.04)*2 =		-3,39	M2
	Localisation : LT / RGT :			
	(1.60+1.90)*3.60 =		12,60	M2
	Localisation : Entre ALSH & CIRCULATION ALSH :			
	(12.40)*3.60 =		44,64	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (1.46*2.04)*2 =		-5,96	M2
	Localisation : PLACARD ALSH 1 :			
	(1.30+0.60)*3.60 =		6,84	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (1.25*2.40)*1 =		-3,00	M2
	Localisation : PLACARD ALSH 2 :			
	(1.30+0.60)*3.60 =		6,84	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (1.25*2.40)*1 =		-3,00	M2
	Localisation : PLACARD ALSH 3 :			
	(1.70+0.60*2)*3.60 =		10,44	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (1.60*2.40)*1 =		-3,84	M2
			=	
			123,72	M2
12.3.1.6.2	- Plus-value pour isolant acoustique de 45 mm épaisseur	M2	46,61	2,85
	Localisation : ALSH :			
	NIVEAU R+1 :			
	Entre WC +/- 6 ANS & CIRCULATION :			
	(1.90)*3.60 =		6,84	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2
	Localisation : Entre WC MIXTE & CIRCULATION :			
	(1.20)*3.60 =		4,32	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2
	Localisation : Entre WC MIXTE PMR & WC+ 6 ANS :			
	(3.50)*3.60 =		12,60	M2
	Localisation : Entre WC - 6 ANS & WC + 6 ans:			
	(2.50)*3.60 =		9,00	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (0.83*2.04)*1 =		-1,69	M2
	Localisation : Entre WC - 6 ANS & LT / RGT :			
	(1.90)*3.60 =		6,84	M2
	Localisation : Entre MIXTE PMR & LT / RGT :			
	(2.00)*3.60 =		7,20	M2
	Localisation : Entre DEGAGEMENT & CIRCULATION ALSH :			
	(2.30)*3.60 =		8,28	M2
	Localisation : à déduire :			
	- (1.46*2.04)*1 =		-2,98	M2
			=	
			46,61	M2
12.3.1.6.3	- Plus-value pour parement hydrofuge	M2	11,81	3,13
	Localisation : ALSH :			
	NIVEAU R+1 :			
	WC - 6 ANS :			
	(1.90+1.85)*3.60 =		13,50	M2

Code	Désignation	U			
	Localisation : à déduire : - (0.83*2.04)*1 =		-1,69 M2		
					11,81 M2
12.3.1.7	Cloisons en plaques de plâtre pour Gaines Techniques				
12.3.1.7.1	- Cloisons en surface courante	M2	10,00	38,11	381,10
	Localisation : PREVISION :				
			10,00 M2		
					10,00 M2
12.3.1.7.2	- Plus-value pour parement hydrofuge	M2	5,00	3,13	15,65
	Localisation : PREVISION :				
			5,00 M2		
					5,00 M2
12.3.1.8	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	10,00	38,11	381,10
	Localisation : PREVISION :				
			10,00 M2		
					10,00 M2
12.3.1.9	Raccords de finition	FF	1	332,50	332,50
	Localisation : Pour l'ensemble des raccords nécessaires à une bonne finition des travaux de plâtrerie, à réaliser suivant plans architecte :				
					1 FF
12.3.1.10	Cloisons de recoupement en combles	M2	54,00	55,34	2 988,36
	Localisation : Pour les cloisons de recoupement en combles :				
	12.00*4.50 =		54,00 M2		
					54,00 M2
12.3.2	FAUX-PLAFONDS				
12.3.2.1	Membrane d'étanchéité à l'air	M2	349,28	8,83	3 084,14
	Localisation : ALSH :				
	Plancher haut NIVEAU R+1 sur combles :				
	29.60*11.80 =		349,28 M2		
					349,28 M2
12.3.2.3	Isolation thermique "soufflée" en ouate de cellulose de 495 mm d'épaisseur	M2	349,28	23,75	8 295,40
	Localisation : ALSH :				
	Plancher haut NIVEAU R+1 sur combles :				
	29.60*11.80 =		349,28 M2		
					349,28 M2
12.3.2.5	Isolation monocouche en laine de roche de 100 mm d'épaisseur sur plafonds	M2	76,52	9,24	707,04
	Localisation : ALSH :				
	NIVEAU R+1 :				
	CIRCULATION ALSH :				
	12.20*2.20 =		26,84 M2		
	Localisation : CIRCULATION DORTOIR :				
	8.00*1.45 =		11,60 M2		
	Localisation : DORTOIR :				
	4.75*4.85 =		23,04 M2		
	Localisation : BUREAU ANIMATEURS :				
	4.85*3.10 =		15,04 M2		
					76,52 M2
12.3.2.6	Faux-plafonds en plaques de plâtre Coupe Feu 1 heure	M2	2,72	50,37	137,01
	Localisation : ALSH :				
	NIVEAU R+1 :				
	LT/RGT :				
	1.70*1.60 =		2,72 M2		
					2,72 M2
12.3.2.7	Faux-plafonds et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure	M2	349,28	38,11	13 311,06
	Localisation : ALSH :				
	Plancher haut NIVEAU R+1 sur combles :				

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 ID: 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Code	Désignation	U			
	29.60*11.80 =		349,28 M2		
			=	349,28 M2	
12.3.2.8	Faux-plafonds en dalles minérales acoustique 600x600 mm			M2	291,96
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>LT / RGT :</i>				
	1.45*0.55 =		0,80 M2		
	1.85*1.50 =		2,78 M2		
	<i>Localisation : DETENTE / INFIRMERIE :</i>				
	6.30*3.15 =		19,85 M2		
	<i>Localisation : BUREAU ANIMATEURS :</i>				
	4.90*3.10 =		15,19 M2		
	<i>Localisation : DORTOIR :</i>				
	4.75*4.90 =		23,28 M2		
	<i>Localisation : ALSH 1 :</i>				
	8.50*5.15 =		43,78 M2		
	1.35*4.55 =		6,14 M2		
	1.25*0.55 =		0,69 M2		
	4.95*0.15 =		0,74 M2		
	8.45*0.15 =		1,27 M2		
	<i>Localisation : ALSH 2 :</i>				
	8.55*6.20 =		53,01 M2		
	1.35*5.60 =		7,56 M2		
	1.25*0.55 =		0,69 M2		
	6.15*0.15 =		0,92 M2		
	<i>Localisation : ALSH 3 :</i>				
	9.70*5.80 =		56,26 M2		
	1.85*5.25 =		9,71 M2		
	1.55*0.55 =		0,85 M2		
	<i>Localisation : CIRCULATION ALSH :</i>				
	12.20*2.20 =		26,84 M2		
	<i>Localisation : CIRCULATION DORTOIR :</i>				
	8.00*1.45 =		11,60 M2		
	R//		10,00 M2		
			=	291,96 M2	
12.3.2.9	Faux-plafonds en dalles minérales acoustiques "hygiène" 600x600 mm			M2	18,53
	<i>Localisation : ALSH :</i>				
	<i>NIVEAU R+1 :</i>				
	<i>WC + 6 ANS :</i>				
	1.00*0.55 =		0,55 M2		
	2.85*1.60 =		4,56 M2		
	1.70*1.75 =		2,98 M2		
	1.70*0.75 =		1,28 M2		
	<i>Localisation : WC - 6 ANS :</i>				
	1.85*2.10 =		3,89 M2		
	1.55*0.35 =		0,54 M2		
	<i>Localisation : WC MIXTE PMR :</i>				
	2.70*1.15 =		3,11 M2		
	2.10*0.50 =		1,05 M2		
	1.90*0.30 =		0,57 M2		
			=	18,53 M2	
12.3.2.12	Caissons et joues en plaques de plâtre Coupe Feu 1/2 heure			M2	10,00
	<i>Localisation : PREVISION :</i>				
			10,00 M2		
			=	10,00 M2	
12.3.3	PEINTURE				

Code	Désignation	U			
12.3.3.2	Préparation d'ouvrages existants avec peinture au plomb <i>Localisation : ALS</i> <i>du REZ-DE-CHAUSSEE au NIVEAU R+2 :</i> <i>CAGE D'ESCALIER :</i> <i>(5.20+2.20)*3.45 =</i> 25,53 M2 <i>(5.20*2+2.20)*3.20 =</i> 40,32 M2 <i>(3.00*2+2.20)*2.30 =</i> 18,86 M2 <i>R//</i> 5,00 M2 <hr/> <i>=</i>	M2	89,71	11,40	1 022,69
12.3.3.3	Peinture acrylique mate sur plafonds <i>Localisation : CAISSONS :</i> 10,00 M2 <hr/> <i>=</i>	M2	10,00	12,35	123,50
12.3.3.4	Peinture acrylique satinée sur parois <i>Localisation : ALSH :</i> <i>NIVEAU R+1 :</i> <i>WC + 6 ANS :</i> <i>(3.40*2+1.60*2)*2.50 =</i> 25,00 M2 <i>(1.70*2+0.75*2)*2.50 =</i> 12,25 M2 <i>(1.70*2+0.75*2)*2.50 =</i> 12,25 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> <i>-(0.93*2.04)*1 =</i> -1,90 M2 <i>-(0.83*2.04)*5 =</i> -8,47 M2 <i>Localisation : WC - 6 ans :</i> <i>(2.45*2+1.85*2)*2.50 =</i> 21,50 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> <i>-(0.83*2.04)*1 =</i> -1,69 M2 <i>Localisation : WC MIXTE PMR :</i> <i>(2.70*2+2.00*2)*2.50 =</i> 23,50 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> <i>-(0.93*2.04)*1 =</i> -1,90 M2 <i>Localisation : BUREAU ANIMATEURS :</i> <i>(4.90*2+3.10*2)*2.50 =</i> 40,00 M2 <i>(1.12+1.98*2)*0.50*1 =</i> 2,54 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> <i>-(0.93*2.04)*1 =</i> -1,90 M2 <i>-(1.12*1.98)*1 =</i> -2,22 M2 <i>Localisation : DETENTE / INFIRMERIE :</i> <i>(6.35*2+3.15*2)*2.50 =</i> 47,50 M2 <i>(1.12+1.98*2)*0.50*1 =</i> 2,54 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> <i>-(0.93*2.04)*1 =</i> -1,90 M2 <i>-(1.12*1.98)*1 =</i> -2,22 M2 <i>Localisation : ALSH 1 :</i> <i>(4.60+9.85+1.30+0.60+1.25+0.50*2)*2.60 =</i> 48,36 M2 <i>(1.02+1.47*2)*0.50*4 =</i> 7,92 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> <i>-(1.46*2.04)*1 =</i> -2,98 M2 <i>-(1.02*1.47)*4 =</i> -6,00 M2 <i>-(1.25*2.45)*2 =</i> -6,13 M2 <i>Localisation : ALSH 2 :</i> <i>(5.60+9.80+1.30+0.60+1.25+0.50*2)*2.60 =</i> 50,83 M2 <i>(1.12+1.98*2)*0.50*3 =</i> 7,62 M2 <i>Localisation : à déduire :</i> <i>-(1.46*2.04)*1 =</i> -2,98 M2 <i>-(1.12*1.98)*3 =</i> -6,65 M2	M2	477,82	12,35	5 901,08

Code	Désignation	U		
	- (1.25*2.45)*2 =		-6,13	M2
	<i>Localisation : ALSH 3 :</i>			
	(5.70*2+11.55+1.55*2+0.50*2)*2.60 =		70,33	M2
	(1.12+1.95*2)*0.50*2 =		5,02	M2
	(1.12+1.98*2)*0.50*2 =		5,08	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (1.12*1.95)*2 =		-4,37	M2
	- (1.12*1.98)*2 =		-4,44	M2
	- (1.86*2.22)*1 =		-4,13	M2
	- (1.25*2.45)*2 =		-6,13	M2
	<i>Localisation : DORTOIR :</i>			
	(4.75*2+4.85*2)*2.50 =		48,00	M2
	(1.12+1.98*2)*0.50*2 =		5,08	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2
	- (1.12*1.98)*2 =		-4,44	M2
	<i>Localisation : LT / RGT :</i>			
	(1.70*2+2.10*2)*2.50 =		19,00	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2
	<i>Localisation : CIRCULATION ALSH :</i>			
	(12.20+5.80+4.95+2.20*2)*2.60 =		71,11	M2
	(1.12+1.98*2)*0.50*1 =		2,54	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79	M2
	- (1.46*2.04)*3 =		-8,94	M2
	- (1.12*1.98)*1 =		-2,22	M2
	<i>Localisation : CIRCULATION DORTOIR :</i>			
	(8.00*2+1.40)*2.30 =		40,02	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	- (0.93*2.04)*4 =		-7,59	M2
	<i>Localisation : à déduire :</i>			
	<i>FAIENCE :</i>			
	- (2.30+0.55)*0.90 =		-2,57	M2
	- (2.30)*0.90 =		-2,07	M2
	- (2.30+0.60)*0.90 =		-2,61	M2
	R//		20,00	M2
			=	
				477,82 M2
12.3.3.5	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs			
	<i>Localisation : HUISSERIES DE PORTES :</i>			
	(0.83+2.04*2)*0.30*3 =		4,42	M2
	(0.93+2.04*2)*0.30*6 =		9,02	M2
	(0.93+0.53+2.04*2)*0.30*2 =		3,32	M2
	<i>Localisation : PLINTHES :</i>			
	142.27*0.15 =		21,34	M2
	<i>Localisation : TRAPPES :</i>			
	(0.40*0.40)*2*1.10*5 =		1,76	M2
	(0.60*0.60)*2*1.10*1 =		0,79	M2
	<i>Localisation : CHANTS :</i>			
	10.00*0.10 =		1,00	M2
	<i>Localisation : POTELETS :</i>			
	5.00*0.25 =		1,25	M2
	<i>Localisation : HABILLAGE RADIATEURS :</i>			
	(1.40+0.20*2)*1.00*3 =		5,40	M2
			=	
				48,30 M2
				642,39
				13,30
				48,30 M2

Lot n°12 - PL

Code	Désignation	U	Qté	P.U. HT	P.T. HT
12.3.3.6	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages bois neufs prépeints <i>Localisation : PORTES :</i> (0.83*2.04)*2*1.10*3 = 11,18 M2 (0.93*2.04)*2*1.10*6 = 25,04 M2 ((0.93+0.53)*2.04)*2*1.10*2 = 13,10 M2 = 49,32 M2	M2	49,32	12,35	609,10
12.3.3.8	Peinture polyuréthane-alkyde sur ouvrages métalliques neufs <i>Localisation : HUISSERIES TRAPPES :</i> (0.40*4)*0.30*5 = 2,40 M2 (0.60*4)*0.30*1 = 0,72 M2 = 3,12 M2	M2	3,12	13,30	41,50
12.3.3.10	Peinture polyuréthane-alkyde sur canalisations apparentes <i>Localisation : PREVISION :</i> 1.00*12 = 12,00 M2 = 12,00 M2	M2	12,00	13,30	159,60
12.3.3.11	Peinture polyuréthane-alkyde sur évacuations apparentes <i>Localisation : PREVISION :</i> 1.00*12 = 12,00 M2 = 12,00 M2	M2	12,00	13,30	159,60
12.3.3.12	Retouches de finition peinture	FF	1	380,00	380,00
12.3.3.13	Nettoyage avant OPR <i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage complet (un nettoyage à chaque phase) avant le passage pour les OPR (Opération Préalable à la Réception) du bâtiment :</i>	FF	1	950,00	950,00
12.3.3.14	Nettoyage final de mise en service <i>Localisation : Pour l'ensemble du nettoyage final par une entreprise spécialisée de nettoyage pour la mise en service du bâtiment :</i>	FF	1	1 425,00	1 425,00
EXISTANT					
Total H.T. :					150 526,13 €
Total T.V.A. (20%) :					30 105,23 €
Total T.T.C. :					180 631,36 €
Code	Désignation	U	Qté	P.U. HT	P.T. HT
Lot n°12	<u>ADDITIFS - PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE TRAVAUX EN PLUS</u>				
12.3	EXISTANT ALSH				
12.3.1	<u>PLATRERIE</u>				
12.3.1.4	Pose des cadres d'huisseries Suivant CCTP <i>Nombre :</i> <i>Localisation : 2 blocs-portes :</i>		2		
		U	2	16,15	32,30
12.3.1.6	Cloisons acoustiques en plaques de plâtre de 98 / 48 mm épaisseur Suivant CCTP				
12.3.1.6.1	- Cloisons en surface courante <i>Surface théorique :</i> <i>Localisation : ALSH :</i>				

Code	Désignation	U			
	5.00*3.70 =		18,50	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
	Localisation : Entre ALSH 2 & ALSH 3 :				
	6.00*3.70 =		22,20	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
			=		
					36,90
		M2	36,90		42,83
12.3.1.6.2	- Plus-Value pour parement acoustique de 45 mm épaisseur				1 580,43
	Surface théorique :				
	Localisation : ALSH :				
	5.00*3.70 =		18,50	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
	Localisation : Entre ALSH 2 & ALSH 3 :				
	6.00*3.70 =		22,20	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*1 =		-1,90	M2	
			=		
					36,90
		M2	36,90		3,32
12.3.3	PEINTURE				
12.3.3.4	Peinture acrylique satinée sur parois				
	Suivant CCTP				
	Surface théorique :				
	Localisation : ALSH :				
	(5.00*2)*3.70 =		37,00	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79	M2	
	Localisation : Entre ALSH 2 & ALSH 3 :				
	(6.00*2)*3.70 =		44,40	M2	
	Localisation : à déduire :				
	- (0.93*2.04)*2 =		-3,79	M2	
			=		
					73,82
		M2	73,82		12,35
					911,68
TRAVAUX EN PLUS					
	Total H.T. :				2 646,92 €
	Total T.V.A. (20%) :				529,38 €
	Total T.T.C. :				3 176,30 €
PSE n°12.1 - Suppression cloison mobile entre					
TRAVAUX EN PLUS					
12.3	EXISTANT				
12.3.1	PLATRERIE				
12.3.1.6	Cloisons acoustiques en plaques de plâtre de 98 / 48 mm épaisseur				
	Suivant CCTP				
12.3.1.6.1	- Cloisons en surface courante				
	Surface théorique :				

Code	Désignation	U			
	Localisation : ALSH : ***FAUX PLAFOND*** 9.80*3.70 =			36,26	
12.3.1.6.2	- Plus-Value pour parement acoustique de 45 mm épaisseur	M2	36,26	42,83	1 553,02
	Surface théorique :				
	Localisation : ALSH : ***FAUX PLAFOND*** 9.80*3.70 =			36,26	
		M2	36,26	3,32	120,38
12.3.3	<u>PEINTURE</u>				
12.3.3.4	Peinture acrylique satinée sur parois Suivant CCTP				
	Surface théorique :				
	Localisation : ALSH : ***FAUX PLAFOND*** (9.80*2)*3.70 =			72,52	
		M2	72,52	12,35	895,62
PSE n°12.1 - Suppression cloison mobile entre ALSH 1 & 2					
Total H.T. :					2 569,02 €
Total T.V.A. (20%) :					513,80 €
Total T.T.C. :					3 082,82 €

RECAPITULATIF
Lot n°12 PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

12.2 - EXTENSIONS	75 603,40 €
- MULTIACTIVITE	48 878,05 €
- 12.2.1 - PLATRERIE	21 775,25 €
- 12.2.2 - FAUX-PLAFONDS	18 075,21 €
- 12.2.3 - PEINTURE	9 027,59 €
- MEDIATHEQUE	12 370,24 €
- 12.2.1 - PLATRERIE	6 368,07 €
- 12.2.2 - FAUX-PLAFONDS	2 268,79 €
- 12.2.3 - PEINTURE	3 733,38 €
- ALSH	14 355,11 €
- 12.2.1 - PLATRERIE	6 220,28 €
- 12.2.2 - FAUX-PLAFONDS	3 986,96 €
- 12.2.3 - PEINTURE	4 147,87 €
12.3 - EXISTANT	150 526,13 €
- MEDIATHEQUE	65 645,60 €
- 12.3.1 - PLATRERIE	16 679,71 €
- 12.3.2 - FAUX-PLAFONDS	30 945,48 €
- 12.3.3 - PEINTURE	18 020,41 €
- ALSH	84 880,53 €
- 12.3.1 - PLATRERIE	30 832,83 €
- 12.3.2 - FAUX-PLAFONDS	42 633,24 €
- 12.3.3 - PEINTURE	11 414,46 €

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
 Reçu en préfecture le 14/01/2026
 Publié le
 ID: 063-200071199-20251104-CCPL_2025_192_4-DE

Code	Désignation	U	
	TRAVAUX EN PLUS		2 646,92 €
	12.3 EXISTANT		2 646,92 €
	PSE N° 12.1 Suppression entre ALSH 1 et 2		2 569,02 €
	12.3 EXISTANT		2 569,02 €

Total du lot PLATRERIE / FAUX-PLAFONDS / PEINTURE	
Total H.T. :	231 345,47 €
Total T.V.A. (20%) :	46 269,09 €
Total T.T.C. :	277 614,56 €

Soit en toutes lettres TTC :
 Deux cent soixante-dix-sept mille six cent quatorze euros et cinquante six centimes

Montant en francs

Fait à **Varennes sur Allier**

le **16/12/2025**

Bon pour accord, signature

Signature et cachet de l'Entrepreneur



XAVIER
 MAÎTRISE D'ŒUVRE - PLATRERIE - FAUX-PLAFONDS - PEINTURE
 20 AVENUE DE LA LIBÉRATION - VARENNES SUR ALLIER
 43100 VARENNES SUR ALLIER
 TEL : 04 77 98 98 98 - FAX : 04 77 98 98 98
 MAIL : contact@xavier.fr

Conditions de règlement : Par virement à 30 j



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 3 décembre 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 440 827 988 R.C.S. Cusset
Date d'immatriculation 14/02/2002
Dénomination ou raison sociale **XAVIER**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 10 000,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID FR0301.440827988
Adresse du siège Bâtiment 57 23 Rue Marius Courteix 03150 Varennes-sur-Allier
Durée de la personne morale Jusqu'au 13/02/2101
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms XAVIER José
Date et lieu de naissance Le 07/10/1970 à VICHY (03)
Nationalité Française
Domicile personnel 14 Rue Ampère 03300 Cusset

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement Bâtiment 57 23 Rue Marius Courteix 03150 Varennes-sur-Allier
Nom commercial SARL XAVIER
Activité(s) exercée(s) Platerie peinture isolation revêtements sols et murs
Date de commencement d'activité 01/01/2002
Origine du fonds ou de l'activité Fonds précédemment exploité en location-gérance, acquis par achat
Précédent exploitant
Nom, prénoms DOFUNDO Manuel
Nom du journal d'annonces légales Les Affiches de l'Allier
Date de parution 07/02/2002
Mode d'exploitation Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

ASSEMBLIA
Agence de La Pardieu
3 rue Louis Rosier
63000 Clermont-Ferrand

Varennes sur Allier,
Le 9 octobre 2025

Objet :

Restructuration et extension de l'espace culturel de Randan (63)

Lot n° 12 Plâtrerie-Peinture

Madame, Monsieur

Suite à votre courrier en date du 5 octobre, nous vous confirmons la validité de notre offre d'un montant de 228 776,45 € HT (offre de base finale + additif) pour 3 mois supplémentaires.

Nous confirmons également notre disponibilité pour un OS réalisé fin novembre 2025.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos salutations respectueuses.

M. José Xavier, Gérant

